



COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE-RENDU DE SEANCE



[SÉANCE PLÉNIÈRE DU 15/12/2016]

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s’est réunie le 15 décembre 2016 à l’Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 6 du 20 janvier 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-Pierre Babelon, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Serge Colas, M. Yves Contassot, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M^{me} Véronique Levieux, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, M. Claude Praliaud, M^{me} Géraldine Texier-Rideau.

EXCUSÉS

M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Karen Bowie, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Charlotte Hubert, M. Thierry Paquot, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

ORDRE DU JOUR

REPORTS DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

73, rue de Miromesnil (08^e arr.).....3

272, rue de Vaugirard (15^e arr.).....5

94, rue de la Victoire (09^e arr.).....8

17, boulevard Morland, 36, quai Henri-IV, 6-10, rue Agrippa d’Aubigné et 3-7, rue de Schomberg (04^e arr.).....11

16-20, avenue d’Eylau et 67-73, rue de Longchamp (16^e arr.).....15

PERMIS

2, place du Châtelet, 15, avenue Victoria et 16, quai de Gesvres (04^e arr.)18

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

1-7, rue Boucher, 8-10, rue du Pont-Neuf et 67-73, rue de Rivoli (01^{er} arr.)22

51, avenue d’Iéna, 13, rue Auguste-Vacquerie et 1, place Richard de Coudenhove-Kalergi (16^e arr.)26

87, rue de Buzenval (20^e arr.)32

26, rue des Petits-Champs (02^e arr.)35

SUIVIS DE VŒUX

310-312, rue de Vaugirard (15^e arr.)37

164-168, rue de Rivoli, 1, rue de Marengo, 2, place du Palais-Royal et 151-153, rue Saint-Honoré (01^{er} arr.)..... 41

46B, rue du Louvre, 43-43T, rue Étienne Marcel et 57-65, rue Jean-Jacques Rousseau (01^{er} arr.)45

35-37, rue des Francs-Bourgeois (04^e arr.) 48

28-28B, rue Sibuet et 29, rue Mousset-Robert (12^e arr.).....51

[73, RUE DE MIROMESNIL (08^E ARR.)]

Surélévation d'un hôtel particulier de 1866

Pétitionnaire : M. BUCAILLE, Yves

SARL EMERAUDE AGENCEMENTS

PC 075 108 16 V 0054

Dossier déposé le 08/03/2016.

Fin du délai d'instruction : incomplet au 08/12/2016.

« Surélévation de deux étages, après démolition de la toiture, d'un bâtiment de bureaux de deux étages avec combles et création d'une terrasse côté cour.

SHON démolie : 3 m² ; SHON créée : 281 m² ; surface du terrain : 345 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Dans cette section de la rue de Miromesnil ouverte en 1826, le petit hôtel du n° 73 est construit en 1866 pour le négociant Augustin Demilleville. Dès sa construction, la maison présente sur la rue une façade en pierre de taille composée d'un haut rez-de-chaussée surélevé et de deux étages carrés. La particularité de cette élévation est la présence d'un balcon filant au-devant du deuxième étage et la mise en place d'un toit invisible (« un toit plat en zinc » selon le calepin du cadastre dressé en 1867). C'est l'aspect que le bâtiment présente toujours aujourd'hui, et qui pourrait laisser croire à une construction inachevée ou à une surélévation postérieure.

Les archives font état de travaux non documentés en

1877 et d'agrandissements et modifications intérieures en 1888, tous les deux menés par l'architecte Guérinot. On crée alors un jardin d'hiver en retour à droite sur la cour et un pavillon pour le concierge au fond de la même cour. L'intervention intérieure est confirmée par l'un des vitraux qui subsiste dans l'escalier de l'hôtel, signé et daté par Guérinot en 1888.

À une date incertaine, la toiture a été redressée côté cour, lui donnant son profil actuel à une pente.

Enfin, en 1994, le bâtiment (déjà à usage de bureaux) est entièrement restructuré ; le pavillon du concierge au fond de la cour est reconstruit et une aile est créée en remplacement du jardin d'hiver pour le relier au corps de logis principal. Depuis cette campagne, l'hôtel possède toujours son escalier d'origine et quelques décors intérieurs, notamment le salon du rez-de-chaussée avec un plafond peint.

La demande actuelle consiste à démolir la toiture existante et à ajouter un volume de deux niveaux. Celui-ci

serait implanté en retrait du nu de la façade côté rue – créant un retiré marqué par un nouveau balcon filant. L'adjonction serait largement vitrée et recouverte de zinc.

DISCUSSION

Sans s'opposer au principe d'une surélévation de l'hôtel, la majorité des membres regrette le dessin proposé. Un membre cite l'exemple d'hôtels particuliers qui ont été surhaussés de volumes présentant de larges verrières de type « atelier d'artiste » et invite les porteurs du projet à retravailler en ce sens. Un autre insiste sur l'homogénéité de la rue ordonnée par des constructions en pierre de taille et estime que la surélévation réalisée en verre et métal viendrait briser le caractère de cette séquence urbaine. Nombreux sont ceux qui trouvent par ailleurs que la masse sombre de la proposition est mal venue et qu'elle introduirait une rupture de vocabulaire dans le paysage de la rue, ce qui n'est pas souhaitable.



Extrait du PL.U.



Vue actuelle de la façade sur cour.



Vue actuelle de l'hôtel sur la rue de Miromesnil.



Vue actuelle du hall d'entrée.



Vue actuelle de l'escalier.



Vue actuelle du plafond peint du salon du rez-de-chaussée.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d’un hôtel particulier datant du Second Empire. La commission ne s’oppose pas au principe d’une surélévation du bâtiment mais demande que le traitement retenu ne vienne pas rompre le registre sommital de cette portion de rue qui a conservé son homogénéité.

SOURCES

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives nationales : MC/ET/VIII/1737 (02/12/1865).
- Archives de Paris : D¹P⁴ 736 et 737 ; 1941W 67.

[272, RUE DE VAUGIRARD (15^E ARR.)]

Surélévation d’un ancien garage

Pétitionnaire : Mme SOUSSI, Ghita
SCI BK PATRIMOINE
PC 075 115 16 V 0058
Dossier déposé le 08/05/2016.
Fin du délai d’instruction : incomplet au 08/12/2016.

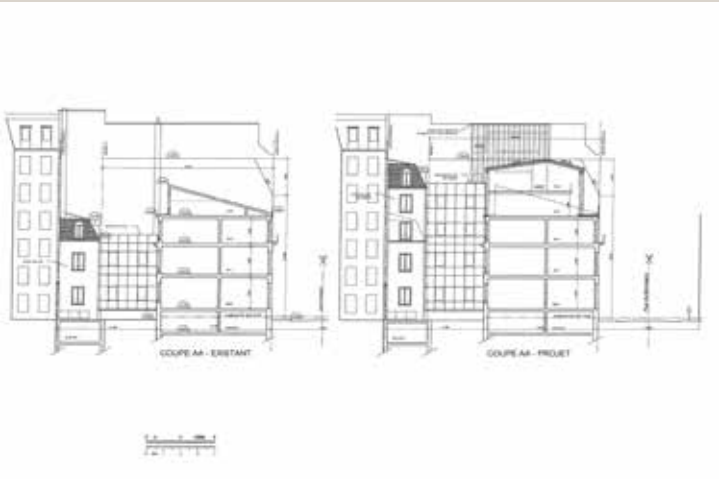
« Surélévation de huit niveaux, à usage d’habitation, d’un bâtiment commercial existant de R+1, avec démolition de la toiture, changement de destination partiel de commerce en habitation au 1er étage et modification de la façade. SHON créée : 1866,68 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Fixé par la direction du Plan de Paris qui étudie alors la cohérence des grands travaux de voirie, le nouvel alignement pour élargissement de cette portion et de cette rive de la rue de Vaugirard a été approuvé par décret, en 1911. L’année suivante, la Ville acquiert plusieurs adresses à la hauteur du n° 272 et obtient la signature d’un contrat d’alignement avec les anciens et nouveaux propriétaires. Les n° 270, 274, 276 et 278 ont tous été reconstruits entre 1913 et 1923 au nouvel alignement. Le 272 ne fait pas exception. En 1917, Louis Monteil s’en porte acquéreur et dépose, en 1920, une demande de permis de construire pour un garage. Datés de 1919, les plans fournis par Georges Barbarin, architecte qui



Coupes de l’état actuel et de l’état projeté (© Bernard Durand architecte).



Élévation sur la rue, état actuel et état projeté (© Bernard Durand architecte).



Vue perspective de l’état projeté (© Bernard Durand architecte).



Extrait du PLU.



Élévation de la façade sur rue, dessinée par Georges Barbarin en 1919 (Archives de Paris).



Vue actuelle de la perspective de la rue de Vaugirard.



Vue actuelle de la façade sur la rue de Vaugirard.

a réalisé quelques modestes opérations dans le 15^e arrondissement, ne correspondent pas à l'élévation telle qu'elle a été construite. La façade a été traitée dans un style plus ornemental, assez différent du dessin d'origine, qui avait un caractère très simple. Elle a en fait été pensée pour jouer le rôle d'une enseigne et dotée, pour cela, d'un grand fronton Art déco, encadré par une corniche reposant sur de petites consoles, le tout étant souligné par un arc et orné d'un motif floral. Une note de l'architecte-voyer du 15^e arrondissement datée de 1921 signale que le pétitionnaire a outrepassé son droit à la construction en ménageant deux ouvertures supplémentaires au premier étage mais ne dit rien de l'évolution esthétique du projet. Derrière cette vitrine commerciale, des locaux de faible épaisseur ont été aménagés au rez-de-chaussée et abritent, au premier étage, la boutique et des zones de stockage pour les pièces détachées et les pneus. A l'arrière du bâtiment s'étend un atelier en plan libre soutenu par des murs

porteurs en béton et coiffé d'une charpente en bois et métal à double pente, dont le sommet est traité en verrière pour permettre un éclairage naturel. Le garage a, depuis, fait place à une surface commerciale. Ce changement d'affectation a eu plusieurs conséquences. Un monte-charge a été créé et le rez-de-chaussée est occupé en totalité par la supérette. Le bâtiment a été, à l'intérieur, très lourdement transformé : la démarcation entre boutique et entrepôt a complètement disparu et ce dernier a été entresolé sur toute sa longueur pour accueillir des espaces supplémentaires permettant la conservation des produits frais et secs. L'arrivée d'un centre commercial a entraîné l'implantation d'importantes installations techniques, ce qui a conduit à de nombreuses reprises ponctuelles, de faible qualité. Aujourd'hui, l'adresse fait l'objet d'un projet de surélévation ambitieux. L'ancien garage, qui n'est plus qu'une coquille vide, servirait de socle à un bâtiment de neuf étages à usage d'habitation. La façade conserverait

son rôle d'enseigne et de marqueur urbain. Le niveau du dessus serait traité à la façon d'un entresol, percé de baies de faible hauteur, disposées en bandeau, auxquelles viendraient s'ajouter deux baies jumelles cintrées ouvertes dans le fronton, reproduisant celles du premier étage. Les huitième et neuvième niveaux seraient implantés en retraits successifs, le deuxième étant « bardé de liteaux en bois » pour trancher fortement sur l'élévation générale du projet. La toiture-terrasse supérieure serait accessible, à la différence de celle du R+8 qui, elle, serait plantée. Les deux travées latérales seraient équipées de balcons encadrés de structures métalliques réinterprétant les *bow-windows* 1900 qui dominent le paysage de cette portion de la rue de Vaugirard.

DISCUSSION

Les membres s'étonnent que l'on puisse qualifier le projet de simple surélévation étant donnée l'importance de

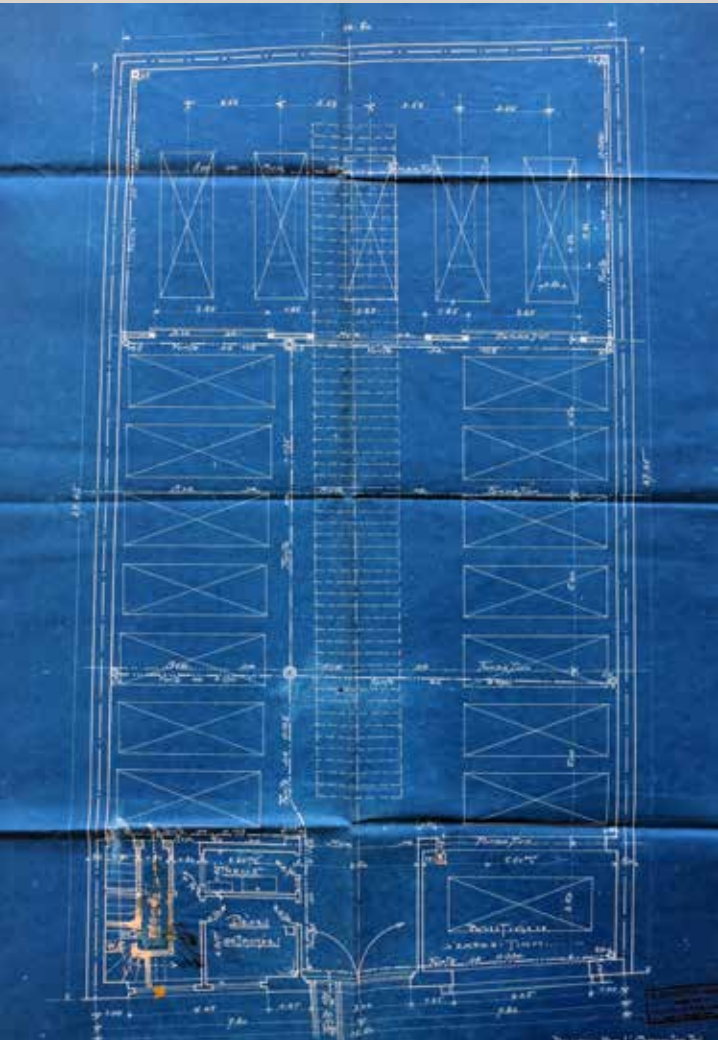
l'adjonction proposée. Plusieurs estiment d'ailleurs que la construction d'un bâtiment de cette dimension entraînera nécessairement la démolition de l'existant, qui, dans le meilleur des cas, sera reconstruit à l'identique. Un autre membre regrette l'impact négatif du projet sur la construction actuelle dont l'originalité est soulignée. Il dénonce également la densification excessive de la parcelle introduite par la surélévation qui écraserait et dénaturerait l'existant. D'autres membres soulignent que la hauteur de la nouvelle construction excéderait celle des immeubles voisins et s'inquiètent des conséquences de ce dépassement sur le paysage de la rue. Quelqu'un invite le pétitionnaire à revoir sa proposition et recommande une construction établie en retrait de la façade qui pourrait ainsi être conservée. Pour conclure la discussion, le président informe les membres que l'Architecte des bâtiments de France a émis un avis défavorable à ce projet.



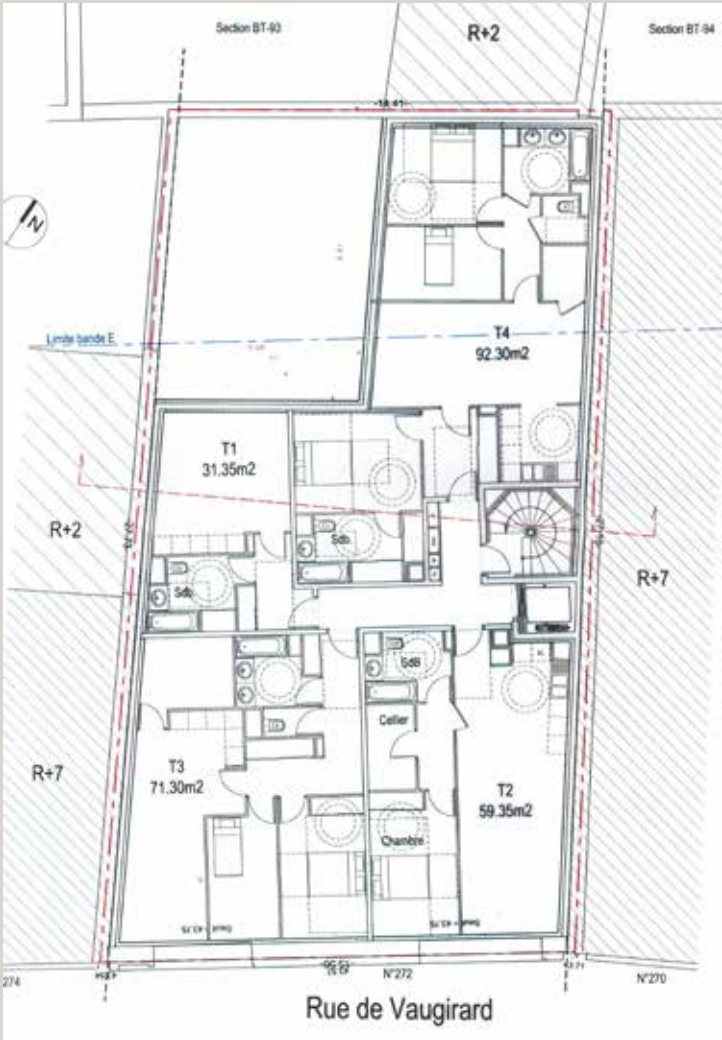
Détail de la façade sur la rue de Vaugirard.



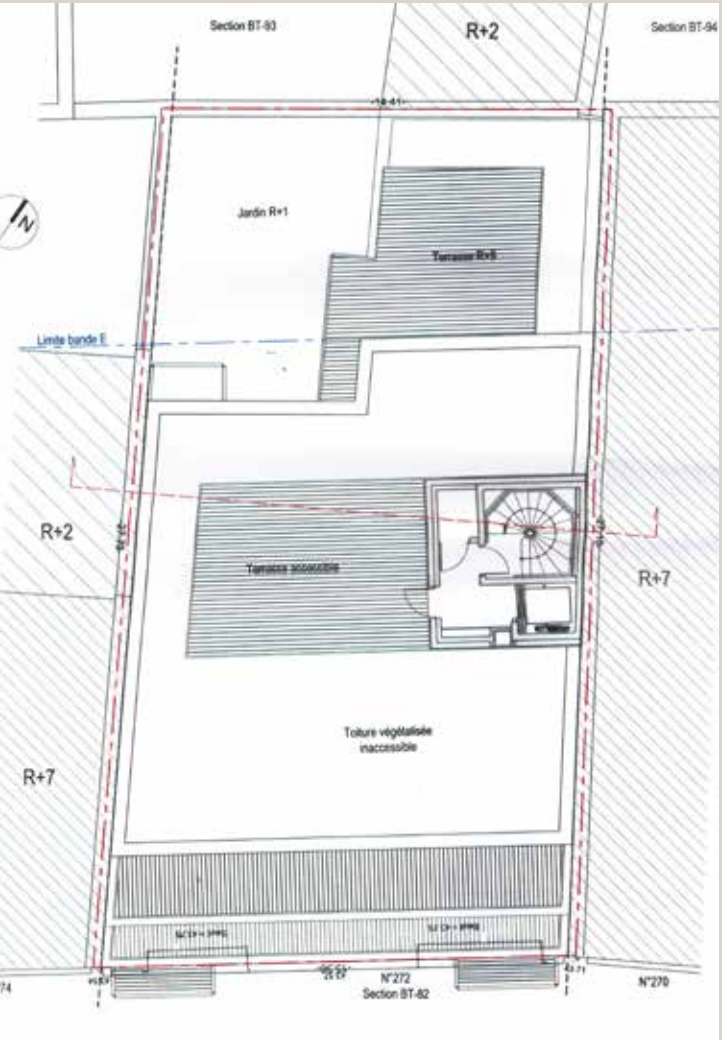
Vue actuelle de l'entrepôt.



Plan du rez-de-chaussée, dessiné par Georges Barbarin en 1919 (Archives de Paris).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© LMA-SOHO architecture).



Plan du R+10, état projeté (© LMA-SOHO architecture).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d’un ancien garage construit en 1920.

La commission demande que soit préservée pour son caractère singulier cette architecture de petite échelle dont le volume purement fonctionnel est enrichi sur la rue d’une façade Art déco qui en constitue le seul luxe. Elle s’oppose pour cette raison à la construction en superposition d’un bâtiment de neuf étages qui priverait cet édifice de son identité en le transformant en simple socle.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹¹ 3800.

[94, RUE DE LA VICTOIRE (09^E ARR.)]

Densification par surélévation d’un immeuble de bureaux

Pétitionnaire : SA 123 VENTURE PLUGIN STUDIO
PC 075 109 16 V 0052
Dossier déposé le 15/09/2016.
Fin du délai d’instruction : 04/02/2017.

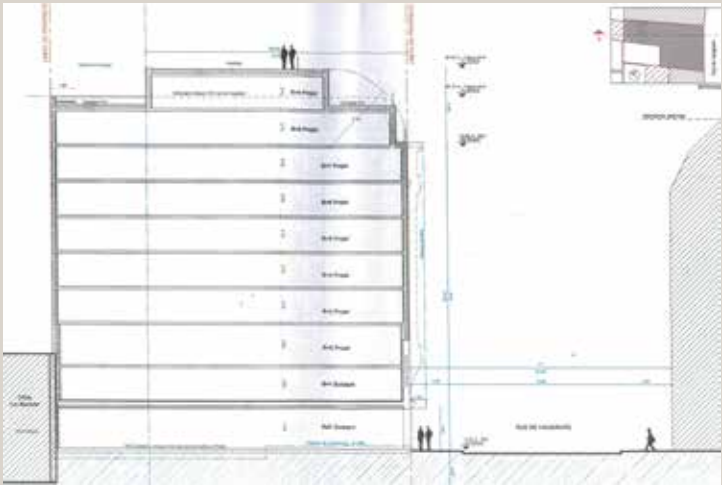
« Extension sur cour du 1^{er} au 4^e étage d’un bâtiment de bureau sur rue, surélévation de 2 étages d’un bâtiment de bureau de 1 étage en fond de parcelle, création de toitures-terrasses végétalisées, de terrasses et modification de la verrière à rez-de-chaussée sur cour.
SHON créée : 250 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le 94, rue de la Victoire a été édifié en 1851-1852 par P. Thierry, à l’occasion de l’ouverture de cette rue décrétée en 1847. La propriété est composée d’un bâtiment sur rue, d’une aile en retour de 4 étages et un niveau sous combles, puis d’un bâtiment d’un étage en fond de parcelle à usage de communs et écuries. Ce dernier est aujourd’hui partagé entre les n° 94 et 96 (trois travées appartiennent au n° 94 et deux au n° 96). Ce petit bâtiment a été traité avec soin. Si le rez-de-chaussée est aujourd’hui obstrué au n° 94, l’élévation du n° 96 montre trois arcades cintrées surmontées de bandeau, corniche et consoles. Au niveau supérieur, les clés des cinq arcs sont marquées par des coquilles rocaille encadrées de



Coupe longitudinale, état projeté (© LMA-SOHO architecture).



Élévation projetée de la façade sur rue (© LMA-SOHO architecture).



Vue d’insertion sur la rue de Vaugirard (© LMA-SOHO architecture).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade au revers du bâtiment sur rue.



Vue actuelle de la façade sur rue.

guirlandes. À usage d'immeuble de rapport et divisée en grands appartements, la propriété est restée dans la famille du marquis de Montferrier jusqu'au milieu du XX^e siècle. Elle avait subi peu de modifications avant 1927, date à laquelle une aile supplémentaire a été ajoutée dans la cour, à rez-de-chaussée et à usage de bureaux. Celle-ci a depuis été épaissie pour occuper aujourd'hui la totalité de l'ancienne cour.

Après deux campagnes de rénovation conduites en 1942 et 1963, l'ensemble a été, récemment et à nouveau, intégralement remembré par les propriétaires actuels. Il ne présente plus aucun élément d'origine, à l'exception du petit bâtiment qui abritait écuries et communs et qui a conservé sa charpente en bois.

Aujourd'hui, une nouvelle demande de densification est sollicitée. Elle consiste en un épaississement du bâtiment sur rue et une surélévation des anciens communs. Les deux travées du revers du bâtiment sur rue ainsi qu'une travée de l'aile en retour seraient englobées dans

une extension où 4 niveaux de planchers seraient créés. Une nouvelle façade entièrement vitrée préserverait la visibilité de la façade en pierre de taille conservée mais qui serait comme mise « sous cloche ». La façade vitrée serait en outre scandée de brise-soleils sous forme de lames de cuivre dont le rythme se resserrerait en direction du n° 96. La façade latérale serait quant à elle traitée en zinc anthracite pour « trancher » avec les lames cuivrées. Cette extension serait enfin coiffée d'une toiture végétalisée.

La surélévation des anciens communs du fond de parcelle serait traitée de façon similaire. Après dépose de la charpente en bois et de la toiture actuelles, deux niveaux de plancher seraient créés et viendraient s'adosser à un mur d'héberge en moellons. Là encore, deux travées de l'aile en retour seraient absorbées sur deux niveaux, en excluant le dernier étage et le niveau de comble. Pour respecter les gabarits et prospects, la hauteur de cette surélévation marquerait une pente en direction de la

limite parcellaire du n° 96 de la rue de la Victoire. La partie plane de la toiture serait accessible, mais réservée à l'exploitation de ruches. Son accès ne nécessiterait donc pas le percement d'une trémie d'escalier ou l'ouverture d'une allège. La portion inclinée à 45° de cette même couverture sera elle aussi plantée.

Enfin, le couvrement du bâtiment en rez-de-chaussée qui occupe aujourd'hui la totalité de la cour serait lui aussi déposé et reconstitué pour servir de terrasse accessible côté communs. Du côté du revers du bâtiment sur rue, la terrasse cèderait la place à une dalle de verre qui améliorerait l'éclairage naturel des bureaux qui y ont été aménagés.

DISCUSSION

Plusieurs membres regrettent la densification excessive de la cour induite par le projet, qui va être plongée dans l'obscurité et la perte de cohérence de la façade arrière du bâtiment principal avec celle sur rue. La Commission

ne s'oppose pas, pour autant, au projet.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES

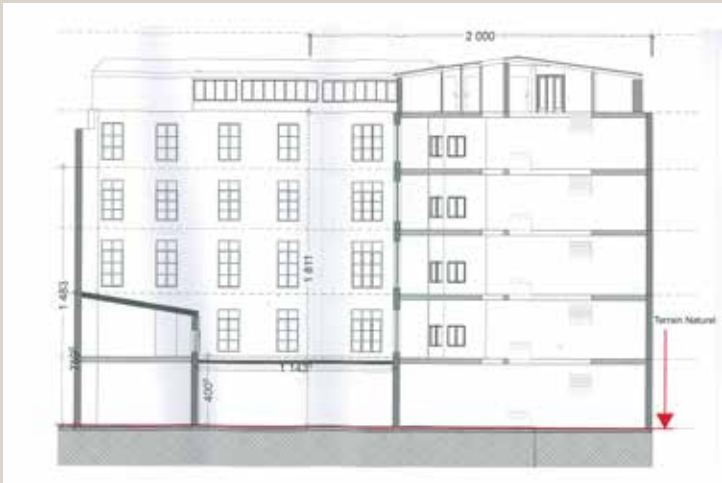
- Archives de Paris : VO³¹ 3866 ; D¹P⁴ 1197 et 1198.



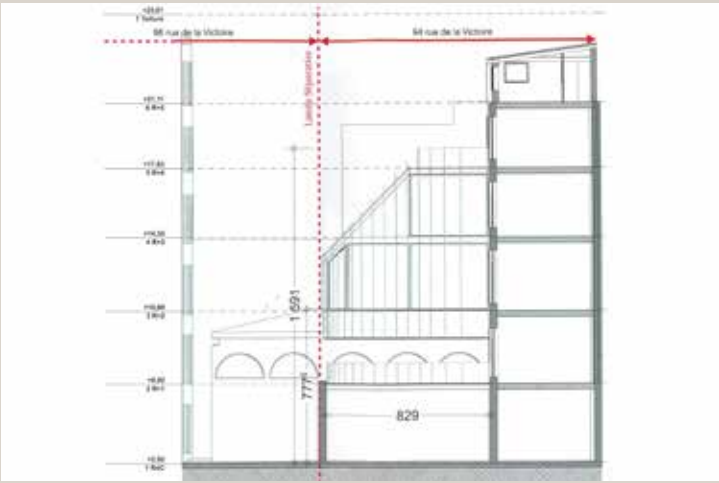
Vue actuelle des anciens communs en fond de parcelles.



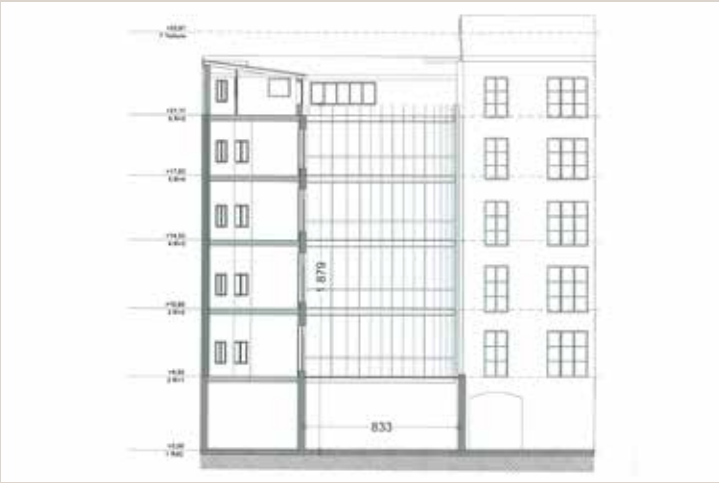
Vue actuelle du bâtiment à rez-de-chaussée dans la cour (au premier plan) et de l'aile en retour du bâtiment sur rue prise depuis le n° 96.



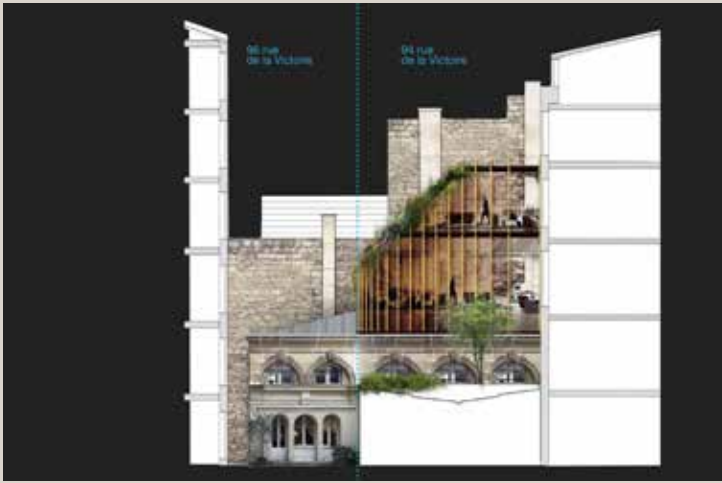
Coupes longitudinales, état existant (en haut) et état projeté (en bas) (© Plugin Studio).



Élévation du bâtiment en fond de cour, état projeté (© Plugin Studio).



Élévation de la façade au revers du bâtiment sur rue, état projeté (© Plugin Studio).



Vue d'insertion du projet de surélévation des anciens communs (© Plugin Studio).



Vue axonométrique du projet (© Plugin Studio).

[17, BOULEVARD MORLAND, 36, QUAI HENRI-IV, 6-10, RUE AGRIPPA D'AUBIGNÉ ET 3-7, RUE DE SCHOMBERG (04^E ARR.)]

Fermeture du parvis de l'îlot Morland

Pétitionnaire : M. DUMAS, Laurent
SAS SOCIETE PARISIENNE DU NOUVEL ARSENAL
PC 075 104 16 V 0033
Dossier déposé le 24/08/2016.
Fin du délai d'instruction : incomplet au 08/12/2016.

« Restructuration lourde du bâtiment central de 16 étages, à usage de bureaux, hôtel et commerces et des deux bâtiments latéraux à R+9 à usage d'habitation (200 logements créés dont 66 logements sociaux), commerces et crèches (66 berceaux), construction d'un bâtiment à R+5 le long du boulevard Morland, à usage d'auberge de jeunesse, construction d'un bâtiment à R+5 et d'un bâtiment à R+6 sur la cour côté quai Henri-IV, à usage de bureaux et commerces, après démolition du bâtiment existant,

tant, restructuration du sous-sol existant et création de trois niveaux de sous-sol sous la cour côté quai Henri-IV destinés à recevoir un parc de stationnement, des locaux techniques et des locaux associés aux programmes de superstructure, aménagement d'espaces paysagers dans les deux cours intérieures et d'installations d'agriculture urbaine en terrasse des bâtiments à R+9.
SHON démolie : 5367 m² ; SHON créée : 7744 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 29 janvier 2015 : « Réinventer Paris ».

PRÉSENTATION

La construction de la cité administrative de Morland, commandée à Albert Laprade associé à Pierre Fournier et René Fontaine pour accueillir les services de la préfecture de la Seine, a suscité de nombreux débats, qui ont porté principalement sur le choix de l'emplacement et le dépassement du gabarit autorisé concernant le bâtiment principal. Le programme, finalement validé en 1967, comprend deux bâtiments de 10 niveaux reliés entre eux par un I.G.H. de 13 étages, qui a été rehaussé de 3 niveaux au cours du chantier. La cité comprend deux cours, une cour de service côté Seine, dans laquelle s'élève un bâtiment sur pilotis constitué de deux corps disposés en T et qui s'avance à l'arrière jusqu'à la limite du quai Henri-IV, et une cour d'honneur ouverte sur le boulevard Morland. La structure en béton armé des bâtiments, qui forment un H, permet, grâce à une trame de poteaux de façade et une double file de poteaux définissant une circulation centrale sur chacun des plateaux de proposer un aménagement

intérieur très flexible. Les aménagements intérieurs, dont il ne reste comme témoignage que le hall d'entrée au rez-de-chaussée avec les mosaïques de Jean Lurçat ont été très largement remis en cause pas les travaux effectués en 1994.

Le site a été retenu en 2014 pour l'appel à projets « Réinventer Paris » et sélectionné par la commission du vieux Paris, dans sa séance du 31 janvier 2015, pour faire l'objet d'un suivi patrimonial.

Le projet choisi au terme de la consultation et intitulé « Morland Mixité Capitale » entend faire de Morland « le symbole d'une véritable philosophie d'ouverture », ce qui se traduira par la création d'une rue intérieure reliant directement le boulevard Morland et le quai Henri-IV. Le programme, mixte, regroupera commerces, marché alimentaire (implanté dans le bâtiment arrière), piscine, logements, hôtel, bureaux ainsi qu'une crèche, une auberge de jeunesse, un lieu d'art et des espaces dédiés à l'agriculture urbaine.



Extrait du P.L.U.



Vue axonométrique du projet (publiée dans *La Construction moderne*, n° 2, 1966).



Vue depuis le boulevard Morland (publiée dans *La Construction moderne*, n° 2, 1966).



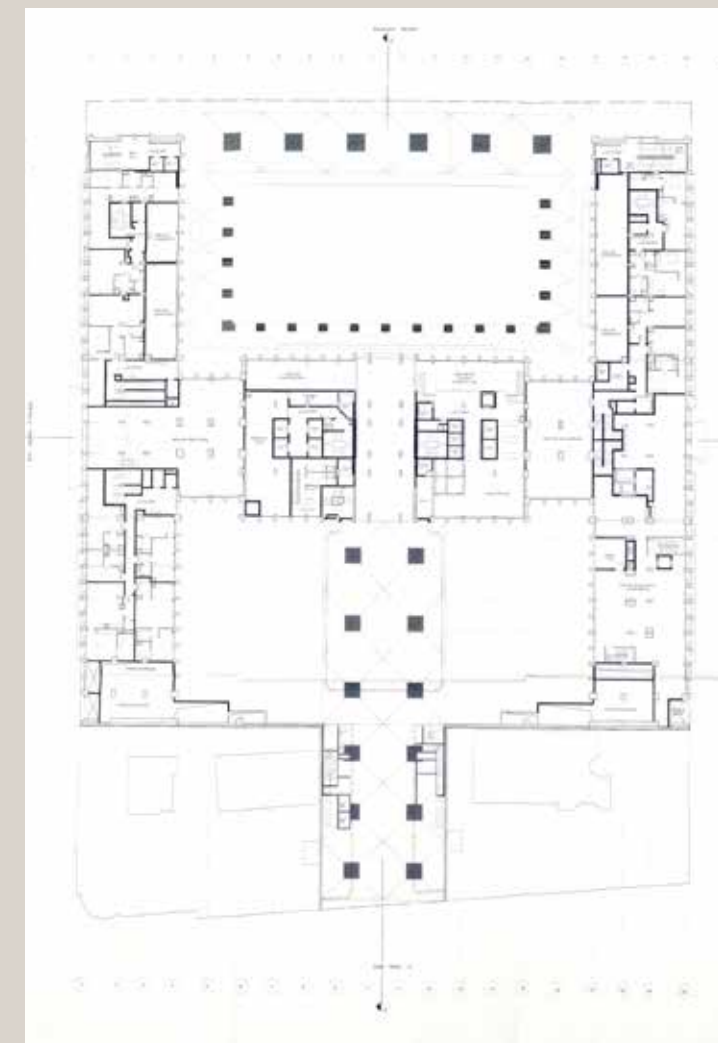
Maquette de la cité administrative de Morland, 1955-1966 (Fonds Laprade, IFA)



Vue actuelle du bâtiment, prévu démoli, qui accueille le restaurant du personnel



Vue actuelle du hall d'entrée au rez-de-chaussée, qui serait démoli pour permettre la traversée de l'immeuble.



Plan du niveau R+1, état projeté (© CALQ)

L'îlot sera fortement densifié. Le bâti de l'ancienne cité administrative sera conservé (à l'exception cependant du bâtiment arrière en T qui accueillait le restaurant du personnel) et deux nouveaux volumes sont annoncés, construits en limite de voie publique, sur le boulevard Morland et le quai Henri-IV. Le premier (R+5), raccordé aux ailes latérales qui bordent le parvis d'entrée de part et d'autre, s'appuiera sur 7 arches porteuses en béton élevées sur une double hauteur, marquant l'entrée du site. Le second, côté quai, élevé de 5 niveaux sur rez-de-chaussée viendra se raccorder aux immeubles existants implantés de part et d'autre à l'alignement de la voie. Il s'appuiera, lui-aussi, sur des arches en double hauteur, tout comme l'immeuble-pont qui, à l'arrière, le connectera à l'I.G.H. au moyen de passerelles traversant au 4^e et 5^e niveaux une cour couverte occupée par une serre agricole. Les rez-de-chaussée de ces deux bâtiments neuf seront occupés par une galerie commerciale et un marché couvert. Le bâti existant conservé sera adapté aux besoins du pro-

gramme. Un hôtel et des bureaux prendront place dans le bâtiment central et des logements seront installés dans les ailes, les commerces ou services occupant les rez-de-chaussée et les premiers niveaux. Le rez-de-chaussée de l'I.G.H. sera percé au centre sur une double hauteur pour permettre le passage de la liaison piétonne intérieure entre sa traversée sous auvent de l'ancien parvis transformé en cour fermée et la suite de son cheminement vers le quai Henri-IV sous le couvert des immeubles de la cour arrière.

DISCUSSION

Les membres regrettent le choix final du jury de « Réinventer Paris » qui conduira à une transformation complète de l'îlot. L'un d'eux insiste sur l'importance historique de cet ensemble architectural et estime que la fermeture de l'espace par une construction massive, du côté du boulevard Morland, va défigurer le site. Un autre pense que la création d'une rue intérieure traversante

sera bientôt contredite par la pose de grilles de part et d'autre destinées à sécuriser l'espace intérieur. Il rappelle également que de nombreuses associations du quartier se sont opposées à ce projet qui dénature le paysage et contredit la qualité spatiale de l'ensemble bâti par Albert Laprade. Un autre membre souligne l'altération d'une architecture qui avait fini par être admise au profit d'un projet qu'il juge dépassé et manquant d'inventivité. La question de la protection de cet ensemble architectural est ensuite posée par un membre, qui s'inquiète par ailleurs du devenir des mosaïques, dessinées par Jean Lurçat, qui ornaient le hall d'entrée. Il souhaite enfin, à l'instar d'autres membres, que la Commission se positionne clairement sur ce dossier et fasse connaître son désaccord par un vœu.

RÉSOLUTION

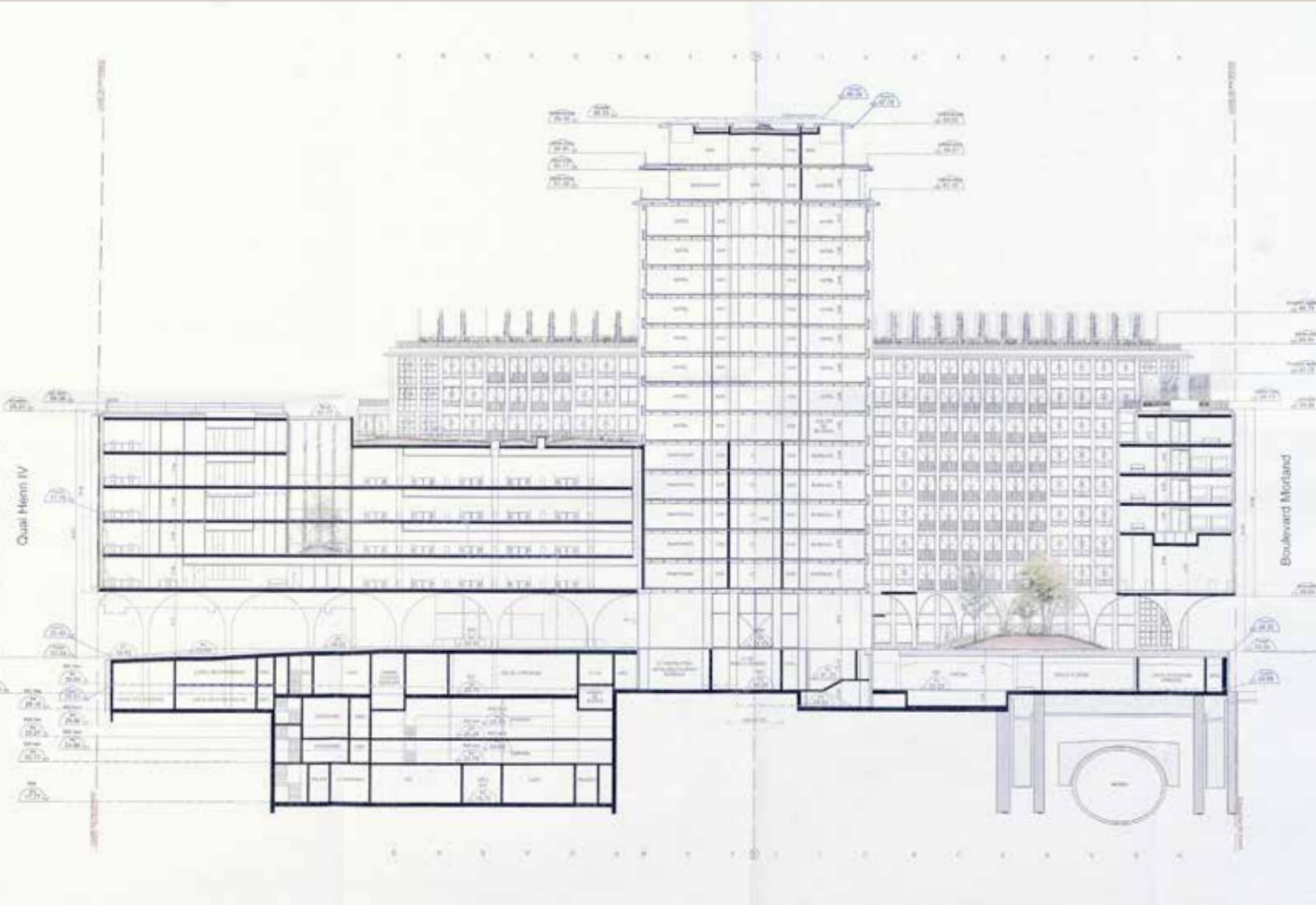
La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M.

Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration lourde de l'îlot Morland choisi par le jury du concours « réinventer Paris ».

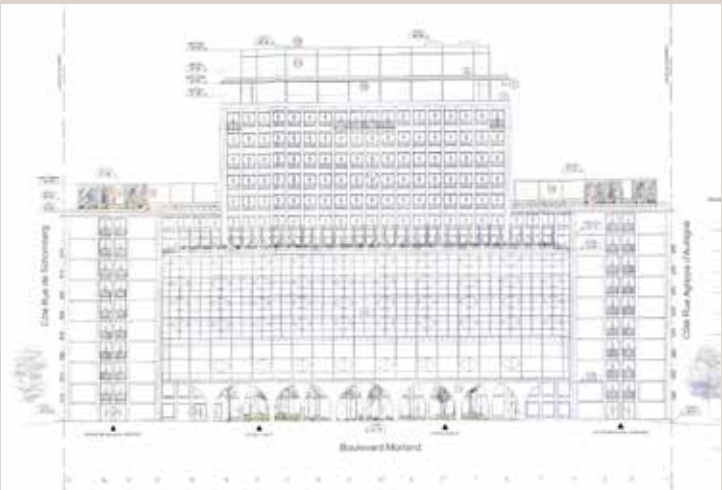
La commission regrette le choix d'un projet qui transforme radicalement la composition en H voulue par Albert Laprade et entraîne la transformation en cour fermée du parvis d'entrée, inséparable de l'identité du lieu.

BIBLIOGRAPHIE

- Éric Lapierre, *Guide d'architecture Paris 1900-2008*, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, Paris, 2008, p. 1966.
- « Comment ses protecteurs massacrent Paris », *Arts*, 18-24 septembre 1963.
- Maurice Culot et Anne Lambrichs, *Albert Laprade : architecte, jardinier, urbaniste, dessinateur, serviteur du patrimoine*, Paris, Éditions Norma, 2007.



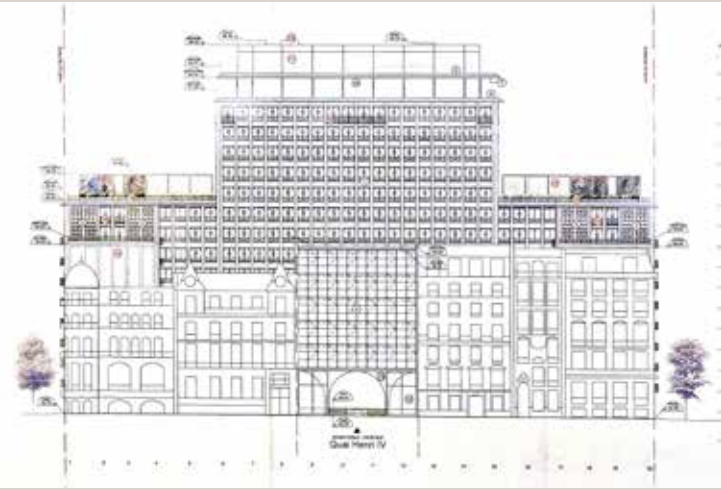
Coupe longitudinale, état projeté (© CALQ)



Élévation de la façade côté boulevard Morland, état projeté (© CALQ)



Vue d'insertion du projet depuis le quai Henri-IV (© CALQ)



Élévation de la façade côté quai Henri-IV, état projeté (© CALQ)



Vue d'insertion du projet depuis le boulevard Morland (© CALQ)

[16-20, AVENUE D'EYLAU ET 67-73, RUE DE LONGCHAMP (16^E ARR.)]

Transformation d'une ancienne station électrique.

Pétitionnaire : M. GARREL, Christian

SAS 16 EYLAU

PC 075 116 16 V 0037

Dossier déposé le 29/07/2016.

Fin du délai d'instruction : 06/02/2017.

« Restructuration d'un bâtiment de 6 étages + entresol sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et courettes, à usage de bureau pour le service public gazier et 2 habitations, avec changement de destination en hôtel de tourisme de 123 chambres (bureaux de service gazier conservés à l'entresol), création de 3 niveaux de sous-sols supplémentaires pour les locaux techniques et le stationnement de l'hôtel au R-2, et pour les services du gaz aux R-3 et R-4, démolition

d'une partie arrière du bâtiment pour création d'une cour végétalisée en R+1, végétalisation des terrasses, modification des édicules techniques et des liaisons verticales, démolition des mezzanines pour reconstruction de niveaux supplémentaires dans l'enveloppe de l'existant, ravalement des façades avec modification des menuiseries extérieures et création d'une marquise en surplomb de l'entrée de l'hôtel.

SHON supprimée : 4225 m² ; SHON créée : 6802 m² ; surface du terrain : 1553 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La consommation électrique double en France entre 1925, date qui marque la fin de l'alimentation en courant continu, et le milieu de la décennie suivante.

La construction en 1932 de la station « Longchamp » sur des plans de l'ingénieur Edgar Gateau, responsable du service des bâtiments de la Compagnie Parisienne de Distribution d'Électricité et auteur notamment de la station du n° 6 rue d'Aboukir, s'inscrit dans l'effort de modernisation du réseau parisien.

La façade actuelle sur la rue d'Eylau semble résulter de modifications du projet postérieures au permis de construire. Au parti clairement industriel (haute verrière dans une façade de béton apparent) d'une première esquisse a été préférée une construction mixte composée, sur la rue, d'un immeuble de bureaux pour les électriciens et, à l'arrière, d'un bâtiment-usine destiné à accueillir les équipements techniques. La partie sur rue présente une façade Art déco sobre, à pilastres de pierre

d'aspect soigné incluant des serrureries de belle facture. La partie industrielle à l'arrière de ces bureaux est composée d'un ensemble de grands halls caractéristiques de ce type d'usines : plan masse occupant la quasi-totalité de la parcelle, hauts volumes aveugles aux murs et planchers ajourés pour le passage de câbles, sur un rez-de-chaussée essentiellement affecté au garage de véhicules d'intervention (aujourd'hui GRDF).

D'autres campagnes de travaux ont ensuite adapté le site à l'évolution de la demande. À partir de 1947, un nouveau poste source appelé « Eylau » alimenté en 60.000 volts est agrandi, en deux phases de travaux, sur la rue de Longchamp. L'équipement qui occupe une parcelle traversante est alors doté sur cette rue d'une grande façade industrielle toujours visible du 67 au 73, rue de Longchamp.

Dans les années 1960, l'accroissement de la demande et la saturation du réseau conduisent à l'abandon de l'ancien système au profit de la construction d'un nouveau



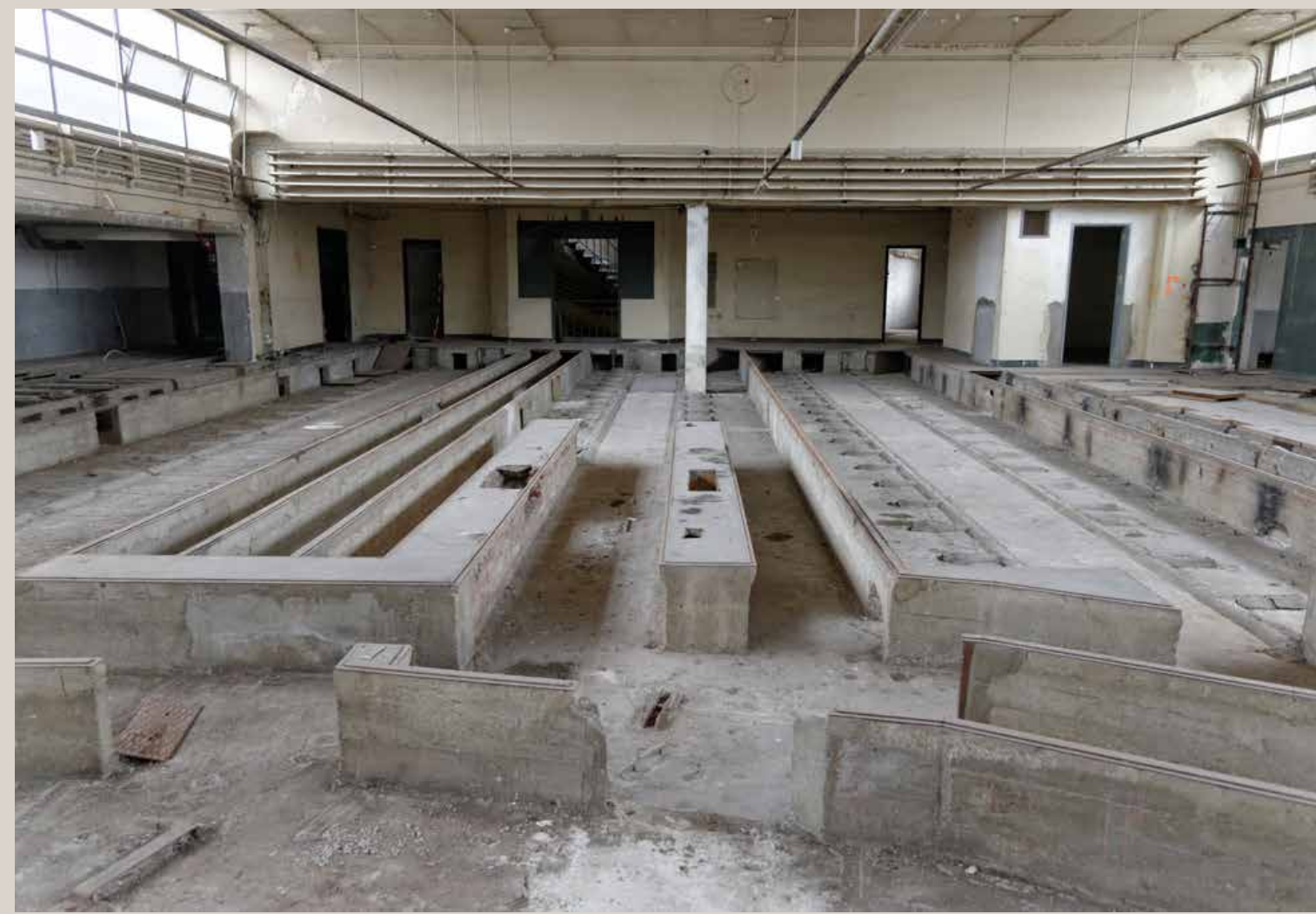
Extrait du PLU.



Détails de serrurerie du rez-de-chaussée rue d'Eylau.



Vue actuelle de la façade sur l'avenue d'Eylau.



Vue d'un plateau de la partie industrielle.

réseau triphasé pour l'ensemble de la ville. Le poste dit « Eylau III », qui subsiste pour l'essentiel, est mis en service en 1963, puis renforcé en 1997-1999. Un projet de construction d'hôtel de tourisme envisage aujourd'hui la démolition de toute la partie industrielle située à l'arrière et la conservation du corps de bâtiment destinée aux bureaux dont la façade sur rue serait percée plus largement. Aux étages courants, les allèges seraient supprimées et, à rez-de-chaussée, la façade serait redessinée.

DISCUSSION

Le permis ayant déjà été délivré, le dossier ne fait l'objet d'aucune discussion.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

BIBLIOGRAPHIE

- Yves Bouvier et Cécile Chaumier, « Les sièges sociaux parisiens des compagnies d'électricité. Patrimoine exceptionnel, méconnu et menacé », *L'Archéologie industrielle en France*, n° 52, 2008, pp. 44-55.

- Cécile Chaumier, « Le patrimoine symbolique de l'électricité : les sièges sociaux parisiens des anciennes compagnies d'électricité, 1880-1946 », mémoire de Master 2, université d'Artois, 2007.

- Charles Malégarie, *L'électricité à Paris*, Paris, Édition Charles Béranger, 1947.

- Henri Morsel, « Panorama de l'histoire : l'électricité en France », *Un siècle d'électricité dans la monde*, colloque AHEF, PUF, Paris, 1987, p. 102.

- Claude Prêcheur, « L'électricité en France en 1959 et 1960 », in *L'information géographique*, volume 25, n° 3, 1961, pp. 109-120.

[2, PLACE DU CHÂTELET, 15, AVENUE VICTORIA ET 16, QUAI DE GESVRES (04^E ARR.)]

Rénovation du théâtre de la Ville.

Pétitionnaire : M. CAUVIN, Philippe

VILLE DE PARIS - DPA

PC 075 104 16 V 0035

Dossier déposé le 04/10/2016.

Fin du délai d'instruction : 04/03/2017.

« Restructuration du Théâtre de la Ville avec démolition et reconstruction de planchers à rez-de-chaussée et mezzanines pour réaménagement du hall d'accueil et foyer, redistribution de l'ensemble des locaux, création de trémies d'ascenseurs, démolition ponctuelle de murs et de planchers, remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée, remplacement partiel des châssis de toit et modification des installations techniques de cli-

matisation en toiture sur rues.

SHON à démolir : 923 m² ; SHON créée : 1188 m². »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : façades et toitures (inscription par arrêté du 6 décembre 1990).

- Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Théâtre de la Ville d'abord théâtre Lyrique construit entre 1860 et 1862 par l'architecte Gabriel Davioud pour remplacer l'ancien Théâtre Historique du boulevard du Temple. Incendié sous la Commune il fut reconstruit en 1874 par les soins de la Ville de Paris sur les mêmes plans mais avec quelques changements dans les détails intérieurs.



Vue actuelle de la façade avenue d'Eylau (© DTACC).



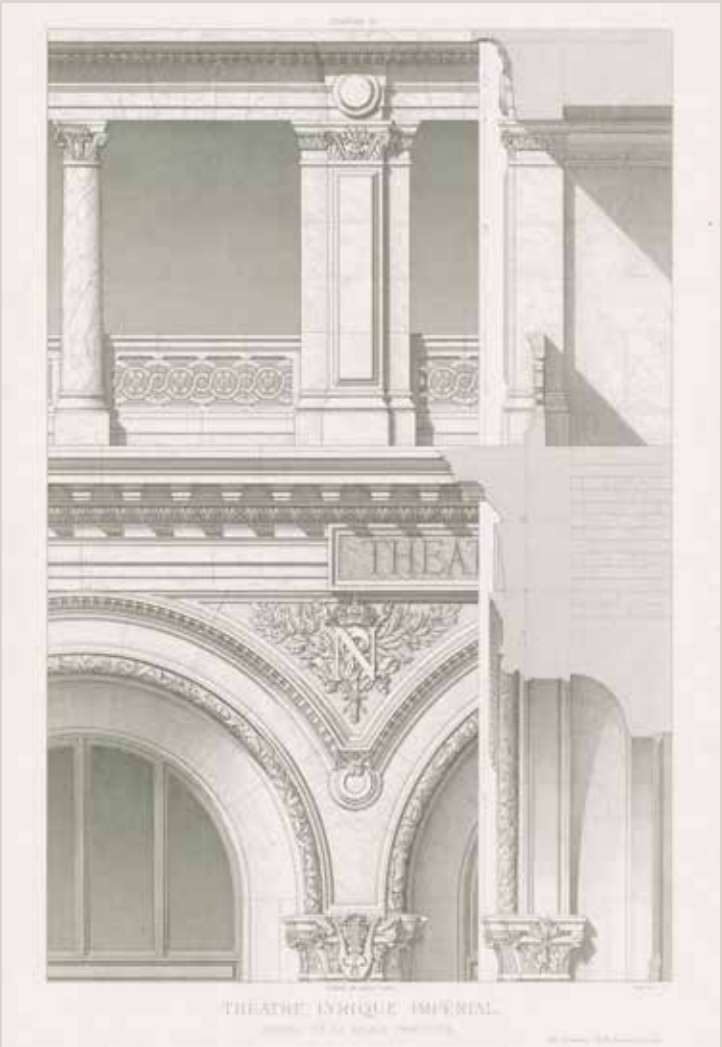
Vue d'insertion de la façade projetée sur l'avenue d'Eylau (© DTACC).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du théâtre de la Ville depuis la place du Châtelet.



Détail de la façade principale (publié dans César Daly et Gabriel Davioud, *Les théâtres de la Place du Châtelet*, [ca. 1865]).

À rez-de-chaussée la façade sur la place présente cinq ouvertures cintrées en arc qui donnent accès au vestibule. Le premier étage richement décoré dans le style de la Renaissance italienne se compose de cinq arcades décorées de guirlandes de feuillage. L'intérieur a été entièrement reconstruit à la fin des années soixante pour accueillir le théâtre de la Ville. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 27 mai 2016 : aucune résolution.
- Séance du 24 juin 2016 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi de faisabilité le projet de rénovation du grand hall du théâtre et de ses niveaux supérieurs. Tout en se félicitant de l'évolution du projet, la Commission estime que cette nouvelle version n'est toujours pas satisfaisante au regard de l'importance dans l'histoire de l'architecture des années soixante de cette rénovation

due aux architectes Jean Perrottet et Valentin Fabre. Elle demande en conséquence que le projet continue à être amélioré et souhaite pour cela que ces deux architectes puissent assister le maitre d'ouvrage en vue d'aboutir à un plus grand respect de l'original. »

PRÉSENTATION

L'actuel théâtre de la Ville a été construit en 1860-1862 sur les plans de Gabriel Davioud. Sa façade, avec ses files d'arcades surmontées d'une galerie rythmée par une alternance de pilastres et colonnettes inspirée du cloître de Santa Maria della Pace de Bramante, annonçait la présence à l'intérieur d'une grande salle à l'italienne, qui a été démolie en 1968. Elle se rétrécissait vers la scène à cause de la présence d'avant-scènes réservées, côté jardin, au chef de l'État et, côté cour, au Préfet. Davioud en avait tiré parti en les reliant par une arrière voussure qui renvoyait le son aux sièges d'orchestre situés à l'avant. En 1966, la ville confie à Jean Perrottet et Valentin Fabre,

membres de l'A.U.A. (Agence d'urbanisme et d'architecture), la mission de transformer le bâtiment en un lieu théâtral contemporain. Les deux architectes conservent les façades mais évident totalement l'intérieur afin d'y construire une salle en amphithéâtre qui, à la différence du théâtre à l'italienne, supprime les hiérarchies entre les spectateurs et établit un nouveau rapport du public avec la scène, selon les principes du théâtre populaire. La nouvelle salle, qui reçoit le nom de « théâtre de la ville » comme le propose Jean Mercure, son directeur jusqu'en 1985, est inaugurée en décembre 1967. Baignoires, balcons, loges et galeries mais également l'ancien foyer et son décor Napoléon III, ainsi que la loge de Sarah Bernhardt (reconstituée « à l'identique » dans un salon latéral) ont été supprimés tout comme le cadre de scène dont le niveau a été abaissé et avance frontalement vers le public au moyen d'un proscenium mobile. Sous l'amphithéâtre prolongé jusqu'au revers de la façade, trois niveaux disposés en gradins au-dessus du hall donnent

accès aux espaces d'accueil (foyer, bar) et au parterre de la salle. La sous-face de l'amphithéâtre, portée par des poutres maîtresses courbes établies en escalier, est particulièrement mise en valeur et se perçoit depuis la place à travers les arcades vitrées. Elle a reçu en 1991 des lignes pointillistes en feuilles d'or posées sur le béton brut par François Morellet. Les architectes ont par ailleurs doté le nouveau théâtre d'une salle de répétition logée au 5^e étage sous la coupole.

Le nouveau projet restructure intégralement le grand volume du hall. Les escaliers actuels sont démolis pour être regroupés en fond de plateau et les poteaux supprimés. Les niveaux supérieurs établis au-dessus du rez-de-chaussée disparaissent au profit de la création d'un entresol percé d'une large trémie centrale ouvrant sur le hall en dessous et donnant accès au parterre de la salle. Une galerie en balcon facilement privatisable et reliant les salons d'angles est construite, en partie haute, au revers du mur de façade au niveau de l'ancien foyer démoli



Vue actuelle de la sous-face de l'amphithéâtre, visible dans le hall.



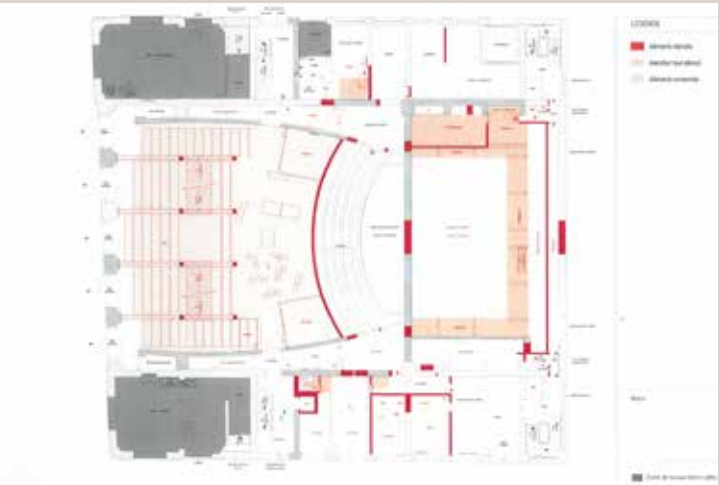
Vue actuelle du hall (escalier d'accès au parterre).



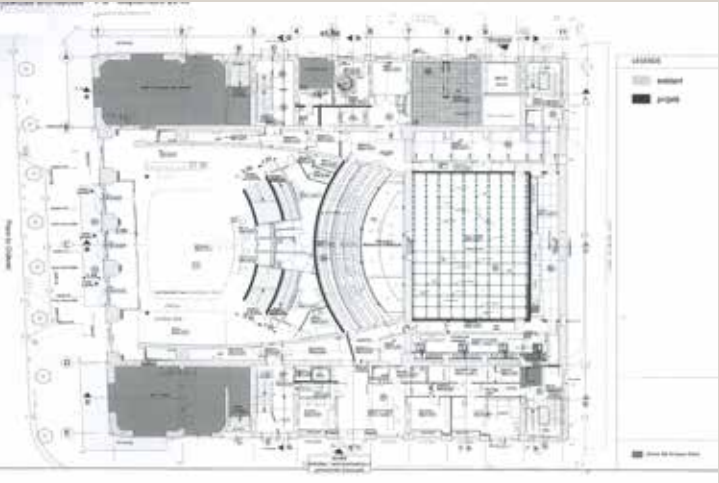
Vue actuelle de la salle de presse située au sous-sol.



Vue actuelle du bar (niveau du parterre).



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© blond & roux architectes).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© blond & roux architectes).

en 1968. Le café des œillets, situé au R-1, au-dessous du grand hall, sera implanté côté place, ce qui entraîne la démolition de poteaux en pierre d'origine.

A l'extérieur, le niveau des trottoirs est retravaillé de façon à améliorer l'accessibilité. Les portes, côté place, sont modifiées en conséquence, les sas existants installés en 1968 étant démolis au profit de la mise en place d'ensembles menuisés, divisés en trois parties dans le sens de la hauteur. Leur partie intermédiaire, constituée d'un panneau de bois plein, correspond au nouveau plancher d'entresol créé dans le hall, leur partie haute étant vitrée comme les grandes baies du foyer.

DISCUSSION

Le directeur des affaires culturelles rappelle en préambule les objectifs du projet, à savoir la volonté d'adapter le hall du théâtre à de nouveaux usages et d'y créer un espace plus vaste et plus convivial. L'intention première de la ville est de faire du hall un lieu de vie et non plus,

comme à l'heure actuelle, un simple lieu de passage. La directrice du patrimoine et de l'architecture ajoute que certaines recommandations de la Commission du Vieux Paris ont été suivies par les architectes, notamment en ce qui concerne le dessin en courbe des escaliers situés dans le hall et qu'il est prévu que le dialogue se poursuive entre les différentes parties. Elle fait état par ailleurs d'une demande de la Préfecture de Police qui réclame que l'espace d'accueil soit dégagé et élargi pour des raisons de sécurité. Elle rappelle enfin l'effort de médiation constant entre l'équipe actuelle et les architectes Fabre et Perrottet. Tout en reconnaissant les efforts de la ville, un membre insiste à nouveau sur l'exceptionnelle qualité de l'existant, tant du point de vue architectural que spatial. Il s'inquiète à cet égard d'une dérive sécuritaire qui se manifeste actuellement et dont pourraient souffrir tous les lieux de spectacle qui ne répondraient pas aux normes. Un autre membre évoque la cohabitation harmonieuse entre la légèreté de la structure et la brutalité

de la sous-face de la salle, et regrette que l'intervention proposée, principalement décorative, remette en question l'aménagement des années 60. Un autre membre estime, lui, au contraire, que le projet ne porte pas atteinte au bâtiment et trouve légitime la volonté actuelle de créer un espace d'accueil plus agréable et plus convivial. La directrice du patrimoine et de l'architecture précise également que le contenu du projet était à l'origine principalement technique et que l'intervention sur les espaces d'accueil a été rendu obligatoire par la nécessité de sécuriser le hall d'entrée. Un membre s'étonne pour sa part de l'absence de réflexion globale sur le devenir de la place du Châtelet et des travaux menés au sein des deux théâtres qui l'encadrent.

RÉSOLUTION

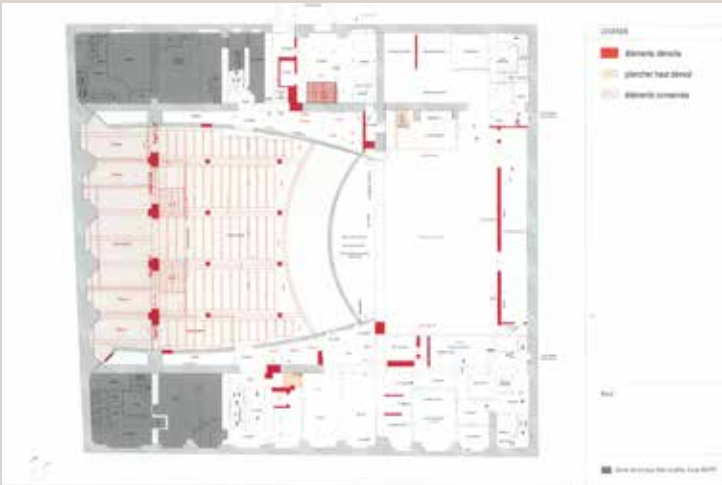
La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de rénovation du

Théâtre de la Ville.

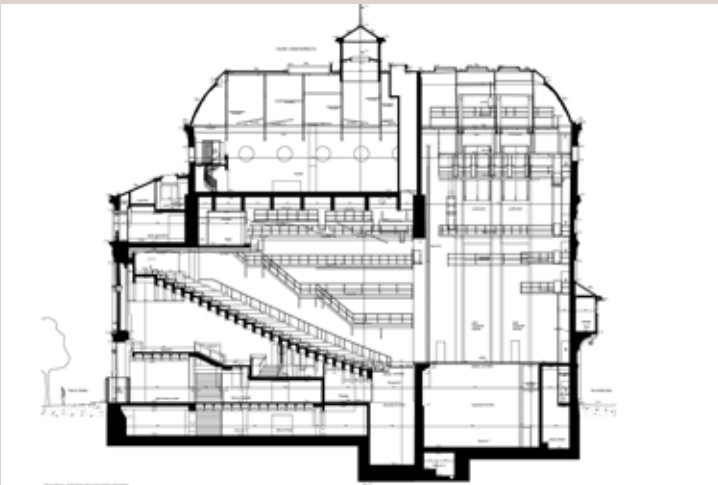
La commission, après avoir pris connaissance des dernières modifications apportées au projet de restructuration du volume du hall, réitère le vœu pris en faisabilité le 24 juin dernier, qui demandait un plus grand respect de l'original.

BIBLIOGRAPHIE

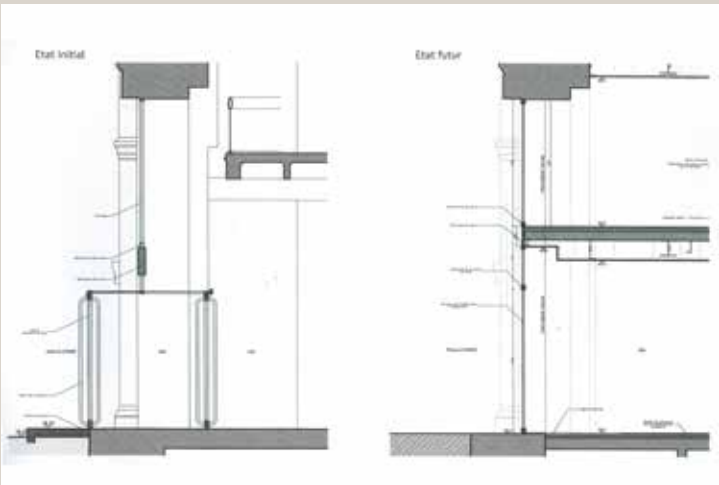
- César Daly et Gabriel Davioud, *Les théâtres de la Place du Châtelet : Théâtre du Châtelet - Théâtre-Lyrique, construits d'après les dessins et sous la direction de M. Gabriel Davioud, architecte*, Paris, Librairie générale de l'architecture, [ca. 1865].
- Délégation artistique de la ville de Paris, *Gabriel Davioud, architecte 1824-1881*, 1981.
- Jean Chollet et Marcel Freydefont, *Fabre et Perrottet : Architectes de théâtre*, Norma édition, 2006.
- AUA, *une architecture de l'engagement*, Cité de l'architecture et du patrimoine, La Découverte, 2015.



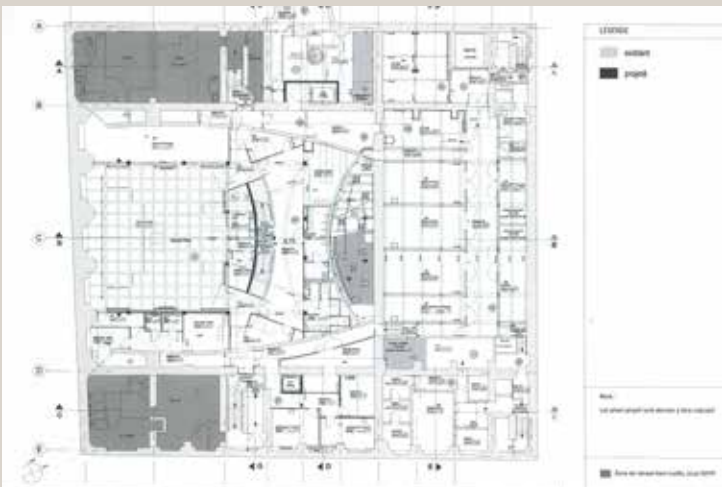
Plan du sous-sol, état existant (© blond & roux architectes).



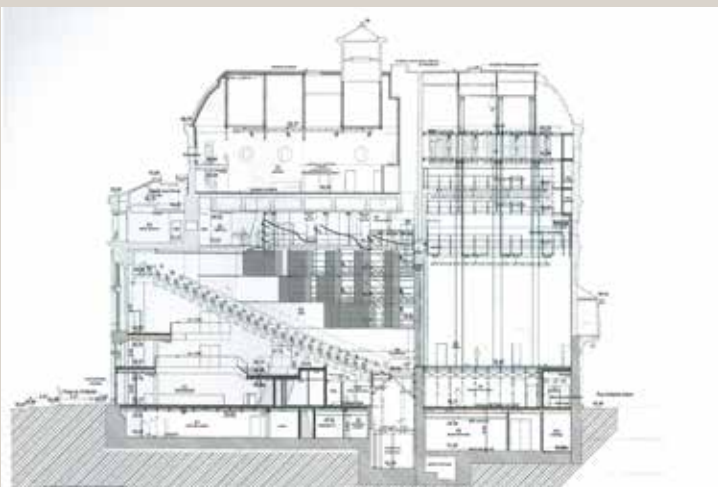
Coupe longitudinale, état existant (© blond & roux architectes).



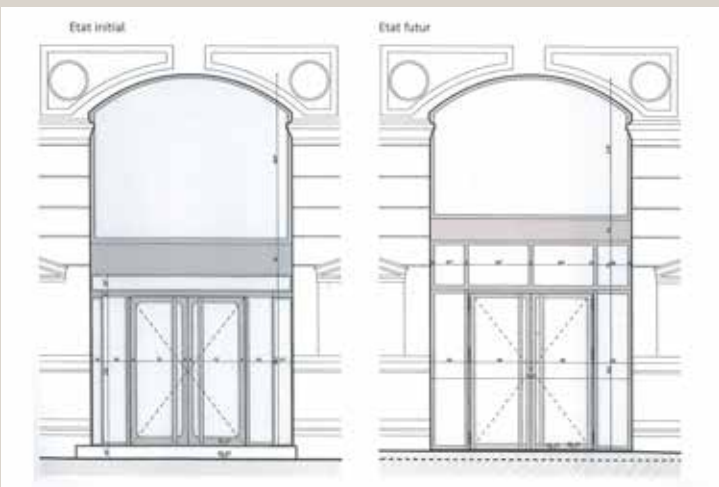
Coupe longitudinale du sas d'entrée, état existant (à gauche) et état projeté (à droite) (© blond & roux architectes).



Plan du sous-sol, état projeté (© blond & roux architectes).



Coupe longitudinale, état projeté (© blond & roux architectes).



Élévation d'une porte d'entrée, état existant (à gauche) et état projeté (à droite) (© blond & roux architectes).



Vues d'insertion du nouveau hall, nouveau projet (© blond & roux architectes).

[1-7, RUE BOUCHER, 8-10, RUE DU PONT-NEUF ET 67-73, RUE DE RIVOLI (01^{ER} ARR.)]

FAISABILITÉ

Restructuration du magasin 3 de la Samaritaine

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : façades et toitures du magasin n° 3 (inscription par arrêté du 25 juillet 1990).

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 5 octobre 1999 : « Vœu qu'à l'occasion de la restauration du bâtiment n° 3 des grands magasins de la Samaritaine, construit par Henri Sauvage en 1926, l'un des deux escaliers soit conservé comme témoin de la distribution d'origine de ce bâtiment. Il a été aussi demandé de veiller à utiliser pour les façades des vitrages non réfléchissants ».

PRÉSENTATION

Cet ancien magasin de la Samaritaine a été construit sur des parcelles progressivement regroupées par les époux Cognacq-Jay entre 1897 et 1924. À partir de 1928, la Samaritaine, qui dispose de l'ensemble des rez-de-chaussée et entresols, les réunit en un seul espace de vente. La reconstruction des étages est décidée à cette date et confiée à Franz Jourdain (1930-1933) et Henri Sauvage, auteurs des magasins 1 et 2 de l'enseigne. Franz Jourdain, âgé, semble avoir laissé le champ assez libre à son confrère.

Alors que les façades du rez-de-chaussée et entresol côté Pont-Neuf et Rivoli sont conservées, celles alignées sur la

rue Boucher sont reconstruites, les vitrines bombées et le pan coupé côté Est étant reproduits à l'identique. Sur ce socle l'ensemble est surélevé de sept étages.

Les méthodes modernes de rationalisation de la mise en œuvre en usage outre-Atlantique, déjà appliquées lors de la reconstruction du magasin 2 à la fin des années 1920, sont à nouveau utilisées pour la construction du nouveau magasin.

La planification et l'organisation du chantier, dont Henri Sauvage s'est fait une spécialité, constituent une véritable prouesse. La réalisation de l'ouvrage est conduite en un temps record (8 mois) alors même que, selon une exigence constante du maître d'ouvrage, la vente continue pendant les travaux dans les étages bas « conservés ». La construction d'un plancher fortement renforcé au premier étage permet de maintenir l'activité commerciale en protégeant la clientèle, alors même, qu'au-dessus, se construit une ingénieuse charpente de fer appuyée en périphérie de l'îlot sur une « poutre-ceinture »

de béton. Entre les solives de fer des planchers, qui ménagent le passage du réseau de chauffage, sont posées des dalles de verre de remplissage caractéristiques de ces magasins. Préfabrication en atelier, démolition des immeubles existants, mise en place simultanément de la nouvelle structure, tout est orchestré pour raccourcir la durée d'un chantier rendu complexe par l'intense activité qui règne dans le quartier à deux pas des Halles.

Le résultat est en cohérence avec les autres magasins de la Samaritaine auxquels la nouvelle adresse est reliée par un réseau de sous-sols. À l'intérieur, l'immeuble est desservi par deux grands escaliers métalliques, l'un dans l'axe de l'entrée, à l'angle rue de Rivoli-rue Boucher, l'autre, identique, situé, à l'opposé, au centre de la façade sur la rue du Pont-Neuf. Sous des mains courantes de bois, leurs garde-corps métalliques sont ornés de panneaux ajourés. Chaque cage est équipée dès l'origine d'un ascenseur, prévu avant l'installation d'escaliers mécaniques en cours de travaux.



Extrait du PLU.



Détail des bow-windows d'entresol sur la rue de Rivoli.



Vue actuelle du bâtiment à l'angle de la rue de Rivoli et de la rue Boucher.



Vue de l'ancien magasin, à rez-de-chaussée et à l'entresol, au début des travaux de 1930 (Documentation Samaritaine).



Vue du magasin en construction en 1930 (Documentation Samaritaine).

L'esthétique Art déco du bâtiment s'inspire directement de celle du magasin 2, côté Seine, reconstruit par Sauvage en 1927 en remplacement de l'exubérante architecture métallique assumée par Jourdain avant-guerre. Comme le magasin emblématique du Pont-Neuf, le magasin 3 dissimule sa charpente métallique sous un parement de pierre mais, par crainte d'un aspect trop sévère ou peut-être en raison d'une moindre vigilance du Comité technique et d'esthétique de la ville, l'emploi de calcaires polychromes ocre clair et rose liseron, qui réchauffent les nouvelles façades, a été autorisé. Orné au premier étage d'un bandeau de mosaïques bleues rehaussées d'or (destiné semble-t-il à habiller la haute « poutre-ceinture »), le bâtiment renvoie cette même image colorée qui fut voulue dès l'origine par les époux Cognacq. Entre les pilastres revêtus de pierre, les baies sont équipées de menuiseries métalliques et forment des bow-windows à trois facettes qui reçoivent des impostes au dessin également inspiré du magasin Seine. Les pans

coupés sont couronnés de hauts panneaux décorés de résilles métalliques, le tout dans une esthétique proche de celle des réalisations de l'école de Chicago. La toiture, formée de terrasses en retraits successifs, bénéficie des recherches récentes de Sauvage sur l'immeuble à gradins. Malgré quelques interventions mineures dans les années 1950, le magasin 3 a conservé l'essentiel de sa structure métallique ainsi que ses façades, jusqu'à une importante restructuration à la fin des années 1990, lorsque les accès ont été retravaillés pour les besoins d'un nouvel exploitant. À l'intérieur, des bureaux ont été installés dans les étages supérieurs à la place de surfaces de vente. Des chapes ont aveuglé les planchers de verre, et les trémies ont été déplacées. La démolition des deux escaliers d'origine, alors prévue, est refusée par l'architecte des bâtiments de France qui affirme que « la disparition (...) des escaliers compromettrait irrémédiablement tout esprit de réhabilitation et de maintien de ce qui resterait de

l'écriture architecturale particulièrement intéressante de l'intérieur de l'immeuble ». Un vœu de la Commission du vieux Paris (8 octobre 1999) demande que « l'un des deux soit conservé comme témoin de la distribution d'origine de ce bâtiment ». Les menuiseries extérieures d'étages courants ont été remplacées au cours de cette campagne de travaux, à l'exception de celles qui étaient invisibles du public et situées de l'entresol. Aujourd'hui, un nouveau programme mixte de commerces implantés aux sous-sols, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages serait complété par l'installation de bureaux, du troisième au huitième étage. La distribution verticale serait déplacée : le grand escalier métallique d'origine, toujours présent quoique modifié, serait démonté et stocké en sous-sol. Les façades de verre seraient restituées dans le dessin d'origine. L'importance de ces ouvrages, (menuiseries métalliques, vitrages courbes ou bombés localement...) étant prépondérante dans la conception et la présentation des

façades, il est prévu de les restaurer avec soin sur la base d'un diagnostic récent. D'autre part, des terrasses localement accessibles seraient créées ponctuellement côté sud (rue Boucher), en retrait des deux derniers niveaux, après démolition de parties protégées IMH telles qu'allèges et terrassons.

DISCUSSION

Un membre s'interroge sur le devenir de l'escalier dont la conservation avait été demandée par un vœu de la Commission en 1999 et dont il avait été dit qu'il serait démonté et stocké en sous-sol. Le projet ne fait l'objet d'aucune autre observation.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.



Plans du rez-de-chaussée, état d'origine (en haut, à gauche), état actuel (en bas, à gauche) et état projeté (à droite) (© Braun + associés).



Vue de l'escalier conservé (© D.H.A.A.P.).



Vue actuelle du bâtiment depuis l'angle de la rue de Rivoli et de la rue du Pont-Neuf (© Braun + associés).

Vue d'insertion du bâtiment projeté (© Braun + associés).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Samaritaine 3 (67-73 rue de Rivoli / 8-10 rue du Pont neuf / 1-7 rue Boucher, Paris 1er)*. rapport final, 2016.
- Bernard Marrey, *Les Grands magasins*, Paris, Picard, 1979.
- *L'Architecture*, 1930, n°1, pp. 1-10.
- «Les grands immeubles usinés à ossature métallique.» dans *Le Temps*, 16 juin 1930.
- *L'entreprise française*, n°4, 25 avril 1931
- *La construction moderne*, 48e année, n°14, 1933, p.210.
- Emmanuel De Thubert, Marcel Porcher-Labreuille, *La nouvelle Samaritaine*, Paris, La Douce France, 1933.

[51, AVENUE D'ÎÉNA, 13, RUE AUGUSTE-VACQUERIE ET 1, PLACE RICHARD DE COUDENHOVE-KALERGI (16^E ARR.)]

FAISABILITÉ
Surélévation de l'ancien hôtel Gulbenkian

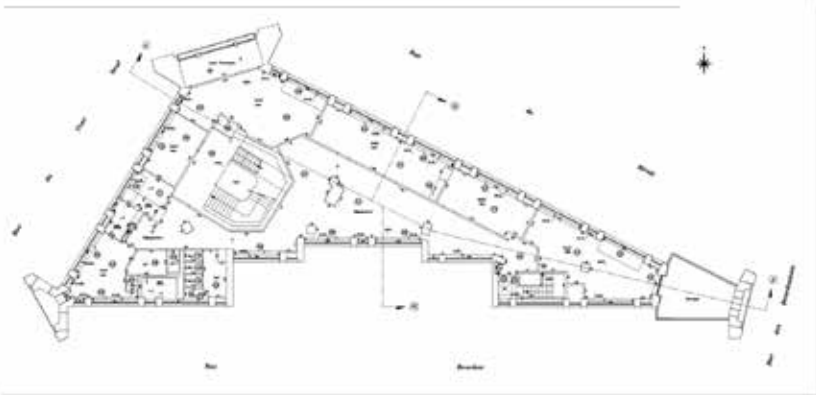
PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Hôtel construit par l'architecte Ernest Sanson en 1897 pour les frères Maurice et Rodolphe Kahn. Le n° 51 acquis en 1923 par Calouste Gulbenkian et remanié par Emmanuel Pontremoli abrite le centre culturel portugais Gulbenkian (bibliothèque de 65 000 ouvrages). La rampe d'escalier et les grilles de l'ascenseur ont reçu des ferronneries d'Edgar Brandt. »

PRÉSENTATION

À l'emplacement de l'hôtel de la comtesse Potocka, à l'angle de l'avenue d'Îéna et de la rue Auguste-Vacquerie, les frères Édouard et Rodolphe Kann se font construire

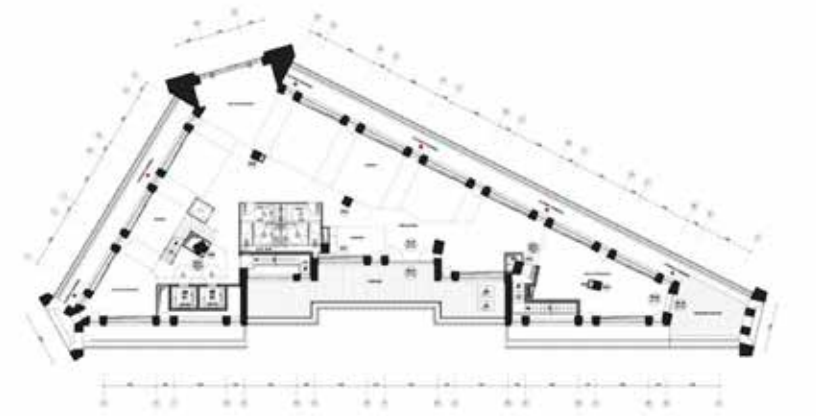
deux hôtels par l'architecte Paul-Ernest Sanson. Celui de l'angle, destiné à Rodolphe et qui se développe sur une parcelle en forme de trapèze, comprend, sur l'avenue, un corps de logis double en profondeur réservé aux appartements, surmonté d'un grand étage et d'un comble brisé, et, en retour sur la rue Vacquerie et au fond de la cour, deux ailes simples en profondeur accueillant au premier étage deux galeries de peinture destinées à la présentation des collections du propriétaire. L'hôtel, commandé en 1896, est achevé l'année suivante. Son style d'inspiration Régence et Louis XV l'intègre parfaitement dans le paysage contemporain des grandes demeures, qui, dans les mêmes années, sont construites le long de l'avenue



Plan R07 existant



Implantations des terrasses au R07et R08



Plan R07 projet

Plan du R+7, état existant (en haut) et projeté (en bas).
Vues d'insertion des terrasses créées (© Braun + associés).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de l'immeuble depuis l'avenue d'Îéna.



Dessin de la terrasse du 3e étage, Achille Duchêne, architecte, vers 1929-1930 (Bibliothèque centrale des arts décoratifs).



Vue de l'hôtel dans les années 1960 (extrait de *L'hôtel C. S. Gulbenkian 51 avenue d'Îéna. Mémoires d'un lieu*, 2011).

d'Iéna.

En 1922, l'hôtel, qui n'a pas été modifié, est acquis par l'homme d'affaires turc d'origine arménienne Calouste Gulbenkian. Lui aussi grand collectionneur, il entend tirer parti des dispositions créées par Sanson tout en mettant au goût du jour la demeure. Il confie le projet à l'agence d'architecture franco-britannique Mewès & Davis à laquelle il associe Emmanuel Pontremoli. Le chantier, conduit entre 1923 et 1929, est relativement considérable. Il vise à moderniser l'hôtel et à agrandir le corps de logis principal. Son comble brisé est transformé en attique et un étage partiel y est ajouté. En retrait, côté avenue, cette surélévation est précédée d'une grande terrasse plantée aménagée par le paysagiste Achille Duchêne.

À l'intérieur, la distribution de Sanson est en partie modifiée. Les deux premiers niveaux sont consacrés à l'exposition des collections, l'attique accueillant les appartements de la famille Gulbenkian et des invités et le

3^e étage, celui de l'homme d'affaires. La galerie de peinture, qui longeait la rue Auguste-Vacquerie, devient une bibliothèque – l'éclairage zénithal est supprimé en raison de la surélévation de l'aile -, alors que celle située au fond de la cour conserve sa fonction de départ et son jour zénithal.

L'ensemble du décor intérieur des salles Sanson est également repris. L'ornementation intérieure et extérieure est simplifiée. Dans les parties neuves, les architectes font appel aux plus grands noms du décor intérieur de l'époque, comme Edgar Brandt et René Lalique.

Enfin, un troisième sous-sol est creusé afin d'installer un vaste système de chauffage et de climatisation.

Après le décès de Calouste Gulbenkian en 1955, l'hôtel devient l'antenne française de la fondation qui porte son nom et un centre, destiné au rayonnement de la culture portugaise, y est inauguré en 1965. Aucune modification d'envergure n'a affecté les lieux. Les vastes salons du rez-de-chaussée et de l'étage ont servi à l'organisation

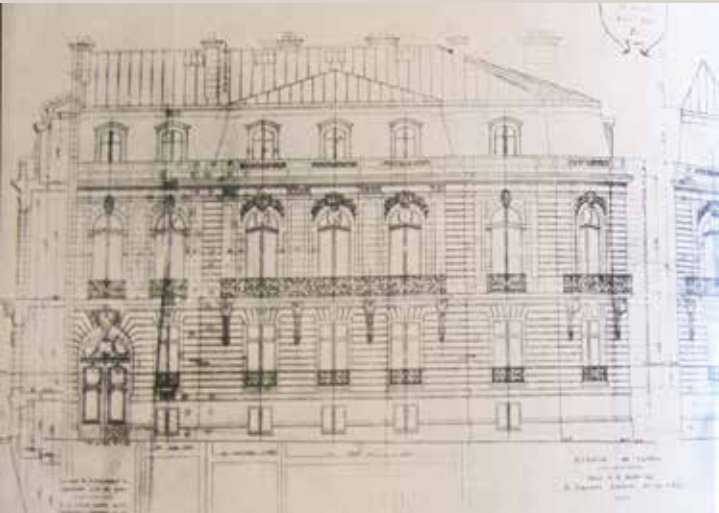
d'expositions et de concerts et, dans les appartements privés transformés en bureaux, les décors en place, d'un caractère très simple, ont été préservés.

En 2012, la fondation a vendu l'hôtel et la délégation en France s'est installée 39, boulevard de La Tour-Maubourg (7^e arr.).

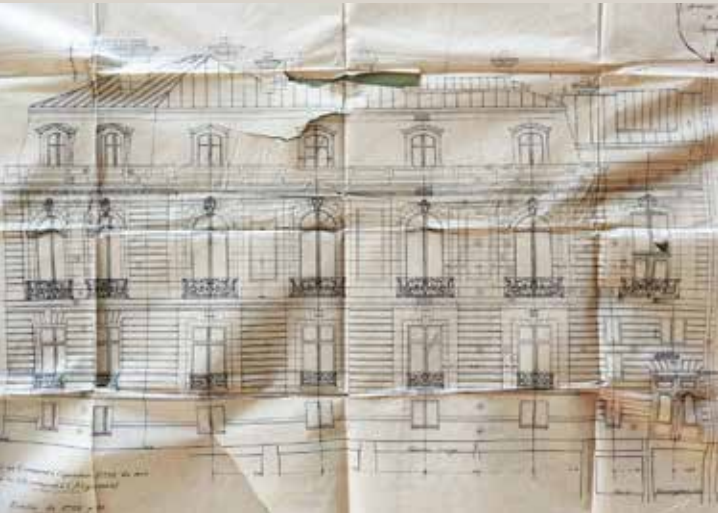
Le nouveau propriétaire souhaite aujourd'hui entreprendre des travaux afin de rouvrir l'édifice au public, sur la base d'un programme réunissant la réalisation d'une résidence hôtelière et l'ouverture d'un centre d'exposition. Ce dernier occuperait les étages inférieurs qui seraient ouverts au public et mis aux normes d'accessibilité et de sécurité. Les étages supérieurs et une partie des sous-sols seraient transformés en suites hôtelières.

Pour cela, deux modifications de gros-œuvre sont sollicitées avec, en premier, la création d'une passerelle entre le corps de logis principal et l'aile du fond. Cette passerelle à construire longerait le mitoyen sud de la cour au premier étage afin de mettre en place une

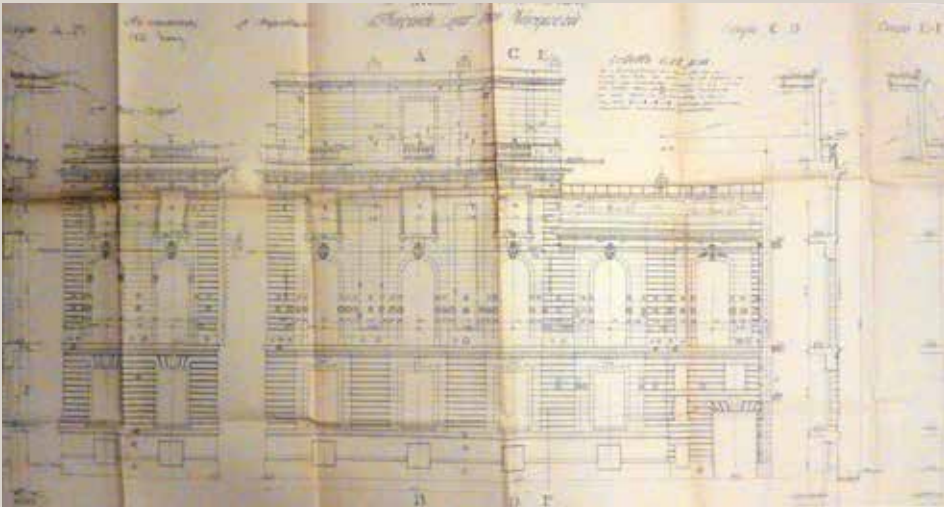
circulation périphérique continue dans l'ERP. Une porte sous tenture serait percée dans la façade aujourd'hui aveugle de la galerie. La seconde intervention importante concerne la création d'une nouvelle surélévation. Celle-ci compléterait celle des années 1920 le long de la rue Auguste-Vacquerie et en retour sur l'aile du fond. Sur la rue, ce projet entraînerait la démolition d'une toiture qui a été redressée dans les années 1920. En revanche, dans le retour, la surélévation provoquerait la perte de la toiture à jour zénithal de la galerie de peinture de Rodolphe Kann. Les nouveaux volumes rejoindraient ainsi l'altimétrie du reste de la maison. Construits en retrait, ils sont traités de manière différenciée avec un parement de pierre et des finitions en bronze. L'ensemble des toitures sera largement végétalisé, l'ancien jardin suspendu de Gulbenkian étant, lui, restauré. Pour aménager les équipements de l'hôtel – piscine, salle de sport, etc. – le rez-de-chaussée bas devra être restructuré entraînant la disparition d'anciens espaces de service.



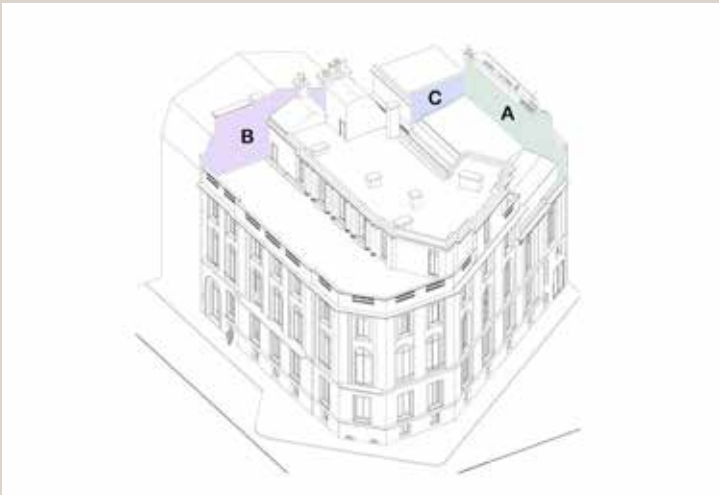
Élévation d'origine de l'hôtel, avenue d'Iéna, Paul-Ernest Sanson architecte, 1896 (extrait de *L'hôtel C. S. Gulbenkian : une demeure parisienne consacrée à l'art*, 1984).



Élévation d'origine de l'hôtel, rue Auguste-Vacquerie, Paul-Ernest Sanson architecte, 1896 (Archives de Paris).



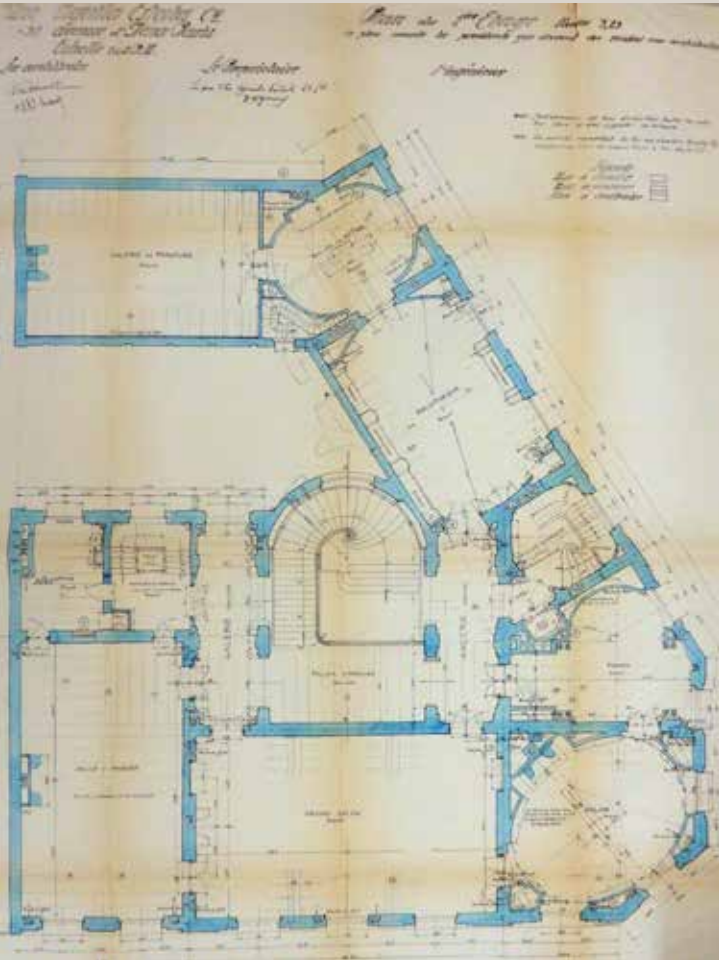
Élévation de la façade rue Auguste-Vacquerie, après la surélévation de 1924 (Fondation Gulbenkian).



Axonométrie de l'état actuel.



Vue actuelle de la terrasse côté avenue d'Iéna.



Plan du premier étage dessiné par Pontremoli et Mewès en 1924 (Fondation Gulbenkian).

À l'intérieur, l'ambition est de restaurer les décors encore en place, en respectant les différents états historiques et en préservant au maximum la distribution Gulbenkian (notamment pour la partie hôtel qui est divisée selon les anciens appartements). Pour des raisons de sécurité on demande quelques adaptations des circulations verticales. L'escalier secondaire, côté rue Auguste-Vacquerie qui, actuellement, dessert les étages à partir du 1^{er}, serait prolongé vers le bas de manière à former une issue de secours supplémentaire. Avec la création de sanitaires, c'est un petit bureau et un dégagement du rez-de-chaussée actuel qui disparaîtraient.

DISCUSSION

Les membres s'étonnent d'un tel projet de surélévation et demandent que la protection au titre du P.L.U. soit respectée par le pétitionnaire.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de transformation de l'ancien hôtel Kann / Gulbenkian qui verrait la réalisation d'une résidence hôtelière et l'ouverture d'un centre d'exposition.

La commission rejette la demande de surélévation partielle des bâtiments sur rue et sur cour qui aurait pour conséquence de faire disparaître certaines des dispositions anciennes de l'hôtel témoignant de son occupation passée. Elle rappelle pour cela que l'hôtel construit par Paul-Ernest Sanson puis modifié par l'agence Mewes et Davis assistée d'Emmanuel Pontremoli est protégé par la ville de Paris dans le cadre de son P.L.U.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris (CA 16e suppl. 356).
- GRAHAL, *Immeuble 51 avenue d'Iéna / place Richard de Coudenhove-Kalergi / 13 rue Auguste Vacquerie (Paris 16e). Etude historique et documentaire*, mai 2016.
- Jean-Luc Bauduin, *L'hôtel C. S. Gulbenkian : une demeure parisienne consacrée à l'art*, Paris, Fondation Calouste Gulbenkian, 1984.
- Gérard Rousset-Charny, *Les palais parisiens de la Belle Époque*, Paris, DAAVP, 1990, p. 104-109.



Vue actuelle de l'ancienne salle à manger au premier étage.



Vue actuelle du grand escalier.



Plafond de la salle de bains de Calouste Gulbenkian décorée par la maison Lalique.



Élévation projetée de la façade, rue Auguste-Vacquerie (© Braun + associés architectes)



Vue actuelle de la façade, rue Auguste-Vacquerie.



Vue d'insertion de la façade projetée, rue Auguste-Vacquerie (© Braun + associés architectes).



Coupe présentant la surélévation de l'aile sur cour (© Braun + associés architectes).



Vue actuelle de la cour. Une passerelle est prévue entre les deux ailes au premier étage.

[87, RUE DE BUZENVAL (20^E ARR.)]

FAISABILITÉ Démolition totale d'un immeuble du secteur Planchat-Vignoles

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

PRÉSENTATION

La SIEMP et la SOREQA travaillent de concert pour rénover une partie de la rue de Buzenval, à la hauteur des numéros 87, 99, 101 et 103, la dernière adresse occupant l'angle Buzenval / rue de Terre-Neuve. La demande en faisabilité soumise à la CVP n'intéresse pour l'instant que le n°87 pour lequel les bailleurs étudient un projet de démolition totale suivi d'une reconstruction, avec un quatrième niveau supplémentaire implanté en retrait. La commission a récemment examiné un projet

privé semblable au n° 85. Elle s'était alors « opposée vigoureusement » à toute surélévation afin de préserver le paysage faubourien de cette portion de rue, fait de ruptures de gabarit (vœu du 27 mai 2016). Aucun permis de construire n'a été retrouvé pour cette adresse mais, grâce aux plans cadastraux, la construction du bâtiment sur rue peut être datée entre 1859 et 1876. Son architecture est typiquement faubourienne : une construction en plâtre sur pans de bois et moellons, une absence complète de modénature en façade, une toiture à faible pente qui disparaît à la vue derrière la corniche, un rythme simple obtenu par des ouvertures régulières au premier étage et, sur deux travées dans les niveaux supérieurs, une régularité simplement contrariée par



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis l'angle de la rue de Buzenval et de la rue des Vignoles.



Vue actuelle de la façade sur rue.

deux baies carrées ouvrant sur des pièces humides. Faubourienne aussi est l'implantation des deux corps de bâtiment, qui reprend la tradition de l'alignement sur rue et de la conquête des profondeurs de la parcelle par un second corps de bâtiment de moindre hauteur (un étage sur rez-de-chaussée). Ce deuxième corps est dépourvu d'escalier. L'accès au premier niveau se fait par une passerelle reliée à la circulation verticale du bâtiment sur rue selon un dispositif qui existait déjà en 1899. L'existant est aujourd'hui fragile. La faible profondeur des fondations et des infiltrations récurrentes ont affaibli la structure et endommagé les parties communes qui souffrent d'une absence d'entretien.

Pour ces raisons, la SIEMP et la SOREQA privilégient aujourd'hui l'hypothèse d'une reconstruction complète. Siégeant au conseil syndical, la SIEMP a soutenu quelques campagnes de travaux conséquents (toiture, ravalement et écoulement sur cour, éclairage, remise aux normes de la passerelle, reprise ponctuelle de l'escalier).

Elle considère, cependant, que des rénovations ponctuelles ne peuvent assurer la pérennité du bâti.

Situé dans un secteur sensible, bien que non classé comme insalubre, après avoir été retiré du périmètre de la ZAC « Réunion » dans les années 1990, l'îlot a été l'objet de campagnes de rénovation exemplaires incluses dans un secteur de plan-masse : Georges Pencreac'h s'est vu confier une opération rue Planchat (1998) et, plus récemment, Édouard François a donné une interprétation contemporaine des venelles faubouriennes en cœur d'îlot (impasse Casteggio, 2000). Désormais, les dernières entités foncières à reconquérir sont confiées aux SEM ou laissées aux soins de leurs propriétaires ; les opérations sont menées sans concertation, au coup par coup, mais vont conduire, petit à petit, à la requalification complète du paysage du secteur Vignoles – Buzenval – Planchat.

Étudiée entre 1943 et 1996, l'hypothèse d'un renouveau global a depuis été écartée. Or, il serait regrettable qu'un manque de concertation sur cette marge de l'îlot ne

viennne gâcher les efforts déployés en son cœur.

DISCUSSION

Les membres, inquiets du devenir de ce quartier, qui fait actuellement l'objet de plusieurs projets, souhaiteraient en savoir davantage sur les intentions de la SIEMP, qui porte ce programme. Elle sera sollicitée en ce sens. Ils estiment qu'il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble et qu'il convient de préserver l'hétérogénéité du paysage de la rue qui contribue au charme de ce secteur.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO³¹ 456 ; 1565W 7.

- Jacques Lucan (dir.), *Paris des faubourgs : formation, transformation*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, Éditions A. & J. Picard, 1996, pp. 112-115.



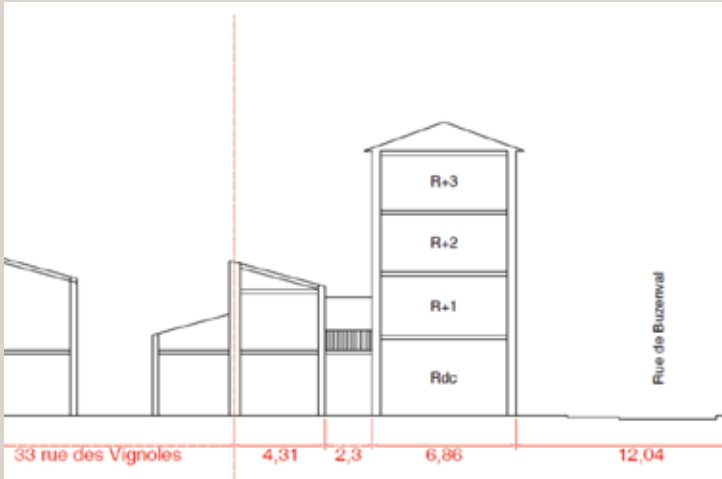
Îlot Planchat-Vignoles avec une étude d'avant-projet d'aménagement de G. Penchréac'h, architecte qui tente de reformer des cours et des passages (publié dans Jacques Lucan (dir.), *Paris des faubourgs : formation , transformation*, 1996).



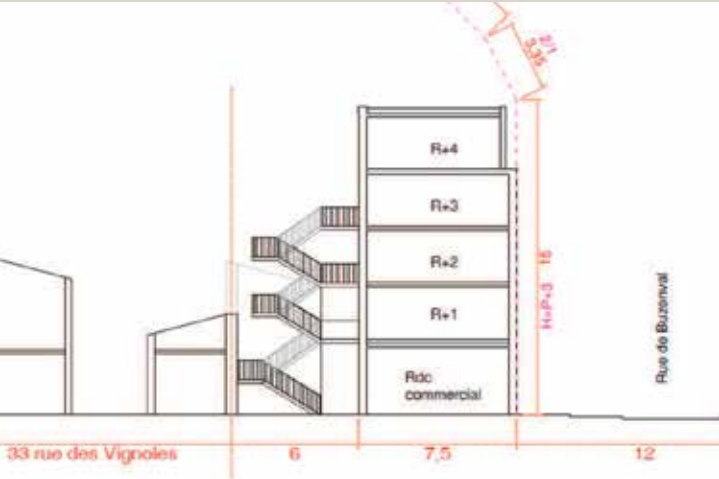
Vue actuelle de la passerelle de liaison entre les deux bâtiments.



Vue plongeante sur le second corps de bâtiment.



Coupe longitudinale, état existant (© SOREQA).



Coupe longitudinale : étude de gabarit (© SOREQA).

[26, RUE DES PETITS-CHAMPS (02^E ARR.)]

FAISABILITÉ

Installation d'un ascenseur dans un escalier de 1777

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Hôtel Colmet d'Age du XVIII^e siècle. Façade avec rinceaux consoles et tables sculptées figurant des jeux d'enfants, rampe d'escalier remarquable. Appuis de fenêtres conservés. »

PRÉSENTATION

En septembre 1776, le marchand épicier Jean-Joseph Chervain se porte acquéreur de la parcelle formant l'actuel 26, rue des Petits-Champs. Elle est mitoyenne de l'ancien hôtel de Saint-Pouange qui, à la même période, est démoli pour l'ouverture de la rue Chabanais. Dans ce contexte de rénovation du quartier, auquel s'ajoute le lotissement de l'ancien hôtel de Louvois, Chervain entreprend la recons-

truction de l'immeuble qu'il vient d'acquérir. Il s'adresse pour cela à l'un des trois architectes de l'opération du marquis de Chabanais, Antoine Périac. Les travaux réalisés en 1777 permettent la création d'un immeuble de rapport s'intégrant parfaitement dans la séquence néoclassique de la nouvelle voie. Le corps principal sur rue est large de cinq travées et élevé de quatre étages carrés, d'un attique et d'un comble brisé. La façade, avec ses appuis néoclassiques supportés par des petites consoles et les bas-reliefs qui ornent les trois fenêtres centrales du premier étage en font une élévation parfaitement à la mode.

Le rez-de-chaussée est occupé par deux boutiques, de part et d'autre du passage cochier, alors que les étages sont distribués en appartements locatifs desservis par

un grand escalier situé à la jonction du logis principal et de l'aile en retour à droite de la cour. Chervain occupait l'un des deux commerces et habitait au rez-de-chaussée du bâtiment du fond de la cour, édifice d'une très grande simplicité mais de même élévation et à même usage locatif. À l'exception d'une modification de la toiture (reconstruction des mansardes), c'est l'immeuble qui existe toujours.

L'escalier principal se présente à droite du passage cochier avec un départ à deux volées divergentes, desservant à droite l'entresol de la boutique et, à gauche les étages. La cage se développe ensuite jusqu'au 6^e étage, sur un plan rectangulaire, ne laissant qu'un jour central long et assez étroit. La rampe en fer forgé présente l'originalité de décliner trois motifs au fur et à mesure de l'ascension : des volutes affrontées et des grilles dans la première partie, des arceaux dans la deuxième et des barreaux carrés enrichis de volutes dans la dernière section. Une frise de postes soutient en continu la main courante sur les deux

premières parties.

Dans le cadre d'une rénovation totale de l'immeuble actuellement en cours, un projet d'installation d'un ascenseur dans le jour de cet escalier est envisagé. La cabine vitrée n'empiéterait pas sur le limon et la section du garde-corps qui doit être déposée à chaque palier serait conservée in situ (ou même reposée sur la porte de la cabine).

DISCUSSION

L'ensemble des membres critiquent le projet. L'un d'eux insiste sur le caractère spectaculaire de cet escalier, sans équivalent à Paris, et souligne l'ampleur remarquable de ses volées, la qualité de sa rampe et des garde-corps. La Commission souhaite que le pétitionnaire soit invité à étudier une solution alternative pour l'installation de l'ascenseur.



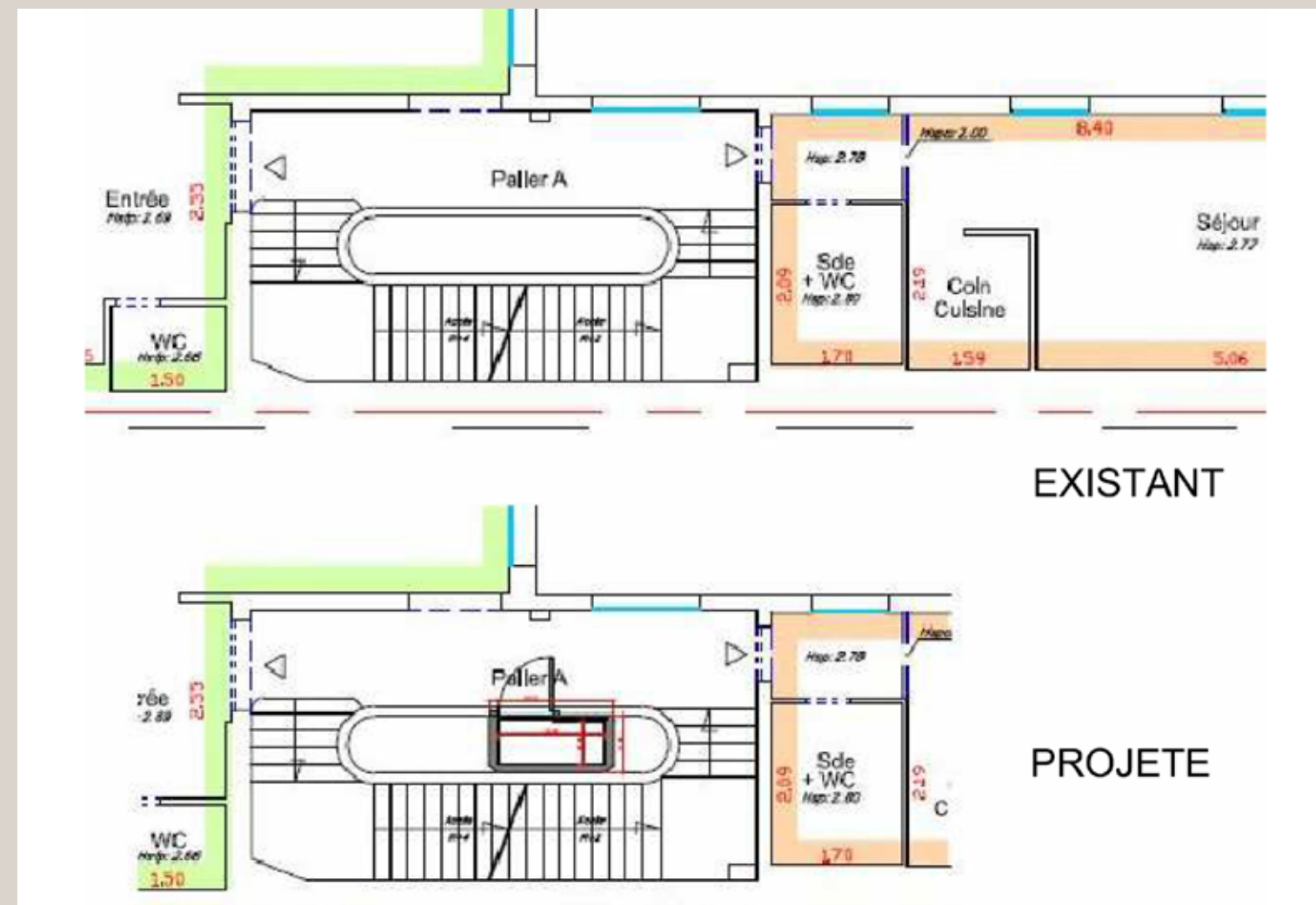
Extrait du P.L.U.



Vue actuelle et détail de la rampe de l'escalier principal.



Vue actuelle de la façade sur la rue des Petits-Champs.



Plan d'un étage courant, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© GSM).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet d’installation d’un ascenseur dans un escalier datant de 1777.

La commission souligne le caractère exceptionnel de cet escalier, remarquable par l’ampleur de sa volée et la richesse de ses garde-corps dont les motifs se modifient au fur et à mesure de l’ascension. Elle demande en conséquence qu’un autre lieu d’implantation lui soit trouvé, permettant de conserver intacts son jour central et sa serrurerie d’origine.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : N/III/Seine/746 et 1017 ; Z/1j/1037 (07/07/1778) ; MC/ET/LIX/348/B (07/02/1788) ; MC/ET/LIX/355 (03/09/1789) ; MC/ET/LIX/361 (10/01/1791) ; MC/ET/CX/874 (18/08/1837).
- Archives de Paris : D³P⁴ 793 et 875 ; DQ¹⁸ 239.
- Jean-François Leiba-Dontenwill, Roselyne Bussière, *Escaliers parisiens sous l’Ancien régime*, Paris, 2011, p. 221.
- Maurice Dumolin, *Études de topographie parisienne*, t. 2, Paris, 1930, p. 233.

[310-312, RUE DE VAUGIRARD (15^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU
Restructuration générale de l’ensemble de la maison Saint-Charles

Pétitionnaire : M. GUNDOCAR, Ferit
SNC VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL
PC 075 115 15 V0037
Dossier déposé le 23/06/
Fin du délai d’instruction : 13/03/2017

SHON démolie : 3893 m² ; SHON créée : 8473 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 24 septembre 2015 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 septembre 2015, à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration générale de l’ensemble de la maison Saint-Charles.

La commission, considérant que les deux jardins existants participent à l’identité de l’îlot, s’interroge sur la compatibilité entre la nouvelle implantation bâtie



Vue actuelle du départ de l’escalier principal.



Vue d’insertion de la cage d’ascenseur projetée au rez-de-chaussée (© GSM).



Extrait du P.L.U.



Vue récente du revers du bâtiment principal, donnant sur le second jardin.



Vue du jardin initial depuis l’ancien orphelinat adressé rue Blomet, aujourd’hui protégé au P.L.U.



Vue actuelle du second jardin.

proposée par le projet et le caractère protégé de ces deux jardins. Elle souhaite, en conséquence, que le projet soit plus attentif au respect de cette protection. »

PRÉSENTATION

Initialement examinée lors de la séance du 24 septembre 2015, la rénovation du site de la congrégation des sœurs Dominicaines de la Présentation fait aujourd’hui l’objet d’une modification par rapport au projet initialement envisagé.

Dernière à être présente des nombreuses emprises religieuses installées sur l’ancien village de Vaugirard, la congrégation récupère ce terrain en 1862. Un groupe de bâtiments est construit, qui s’adressent rue Blomet. Derrière l’orphelinat qui s’installe à l’alignement de cette rue s’ouvre sur un profond jardin que ferment un cloître et sa chapelle, construite en 1875. Les deux immeubles qui séparent la chapelle du fond du terrain sont détruits en 1900, ce qui désenclave la parcelle et l’ouvre sur la rue

Vaugirard, où s’implantent quelques bâtiments autour d’une cour de service. En 1988-1989, les bâtiments de l’orphelinat de la rue Blomet sont démolis, et leur emprise détachée du terrain. En conséquence, la cour de service arrière devient alors le seul accès de la maison religieuse, maintenant adressée rue de Vaugirard.

Depuis ces dernières modifications, l’état de l’ensemble n’a pas évolué.

La chapelle a conservé ses principales dispositions d’origine, à l’exception du comblement de sa façade antérieure en 1924, puis de la création d’allèges et l’installation de vitrages au nu extérieur des lancettes qui viennent doubler les vitraux encore en place. À l’intérieur, le volume et ses modénatures, le sol ainsi que la sacristie sont intacts, même si le décor semble perdu.

Un premier projet a fait l’objet d’un dépôt de demande d’autorisation en 2015, où la congrégation envisageait une refonte complète de l’organisation du site afin d’augmenter et élargir la population qu’elle accueille, et

installer un programme de logements. Hormis la chapelle qui était conservée, entresolée, et percée de baies à rez-de-chaussée, l’ensemble des constructions du site était démoli. Un immeuble de 8 niveaux était érigé sur rue, et de nombreux bâtiment de 5 à 8 niveaux s’installaient suivant un plan masse en « peigne » sur le jardin arrière du terrain.

Si elle n’avait rien dit sur les démolitions envisagées, la commission avait par contre considéré que les deux jardins existants participaient à l’identité de l’îlot, et elle s’était interrogée sur la compatibilité entre la nouvelle implantation bâtie et le caractère protégé des deux jardins. Elle souhaitait un projet plus attentif au respect de cette protection.

Aujourd’hui, un nouveau projet est présenté, qui ne revient pas sur les démolitions demandées mais propose une nouvelle implantation du bâti neuf pour la partie arrière du terrain. Si le premier ensemble bâti, qui inclut la chapelle rénovée, ne change pas, le projet d’implantation

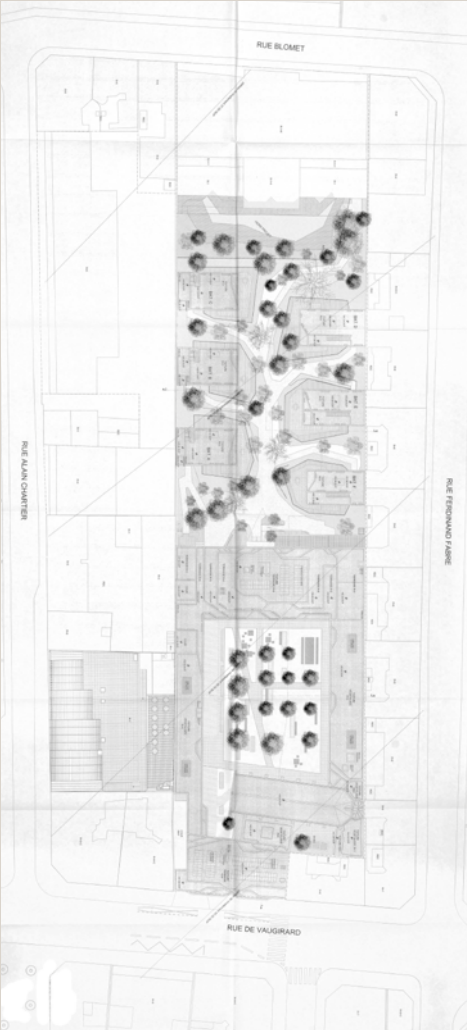
sur la seconde partie du terrain est totalement revu puisqu’il se résume à une seule et unique construction de 5 niveaux, dont la nouvelle implantation laisse libres les mitoyens existants.

DISCUSSION

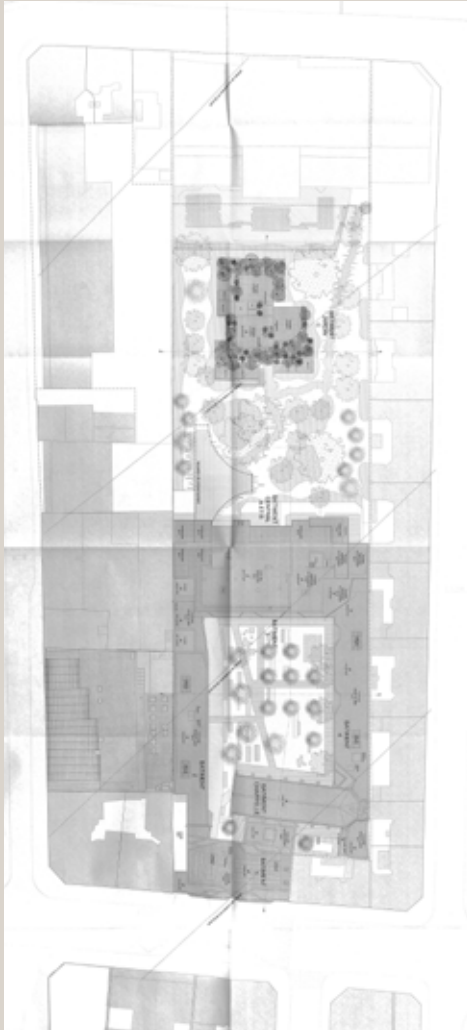
Les membres s’accordent pour reconnaître une évolution positive du projet. L’un d’eux souligne qu’il est marqué par davantage de sensibilité, au regard du caractère exceptionnel du lieu, sans doute l’un des jardins intérieurs les plus beaux et les plus précieux du 15^e arrondissement. Il met également en avant la qualité des échanges menés avec le pétitionnaire, qui ont permis d’aboutir à cette solution plus satisfaisante et respectueuse du patrimoine végétal, même si de nombreux points restent à travailler. Un autre souhaite par ailleurs que la Commission soit attentive au choix des techniques de construction qui seront utilisées.



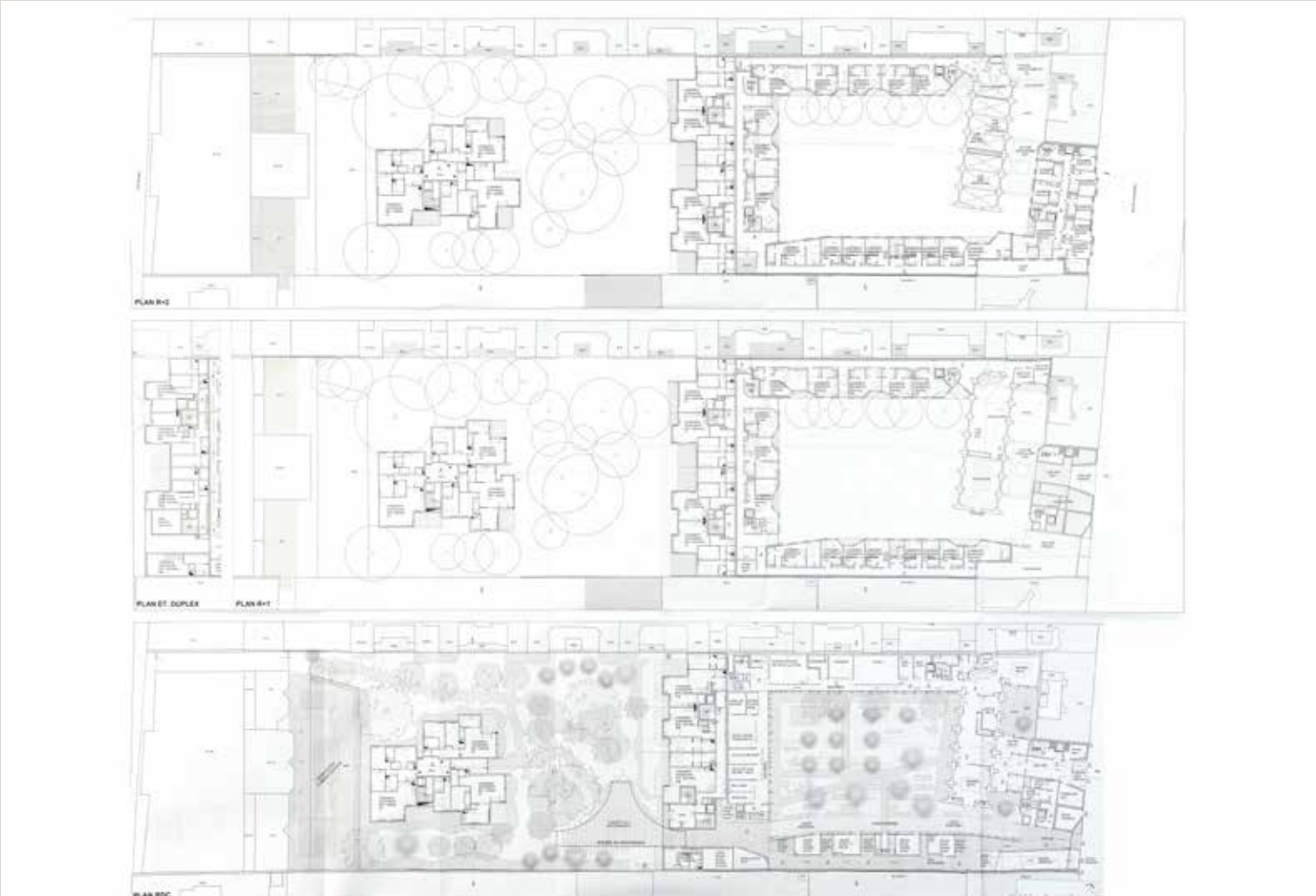
Extrait du plan des hauteurs de la ville (Ville de Paris/IBOSS).



Plan masse du projet présenté en 2015 (© h2o architectes).



Plan masse du nouveau projet (© h2o architectes).



Plan du rez-de-chaussée, du R+1 et du R+2, nouveau projet (© h2o architectes).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le nouveau projet de restructuration générale de la maison Saint-Charles ; La commission considère que la nouvelle implantation bâtie proposée dans l’emprise du jardin est de nature à mieux respecter la protection dont il bénéficie au P.L.U. et demande que sa mise en œuvre technique bénéficie le moment venu de la même attention.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D³P⁴ 129, 1181 et 1183 ; DQ¹⁸ 1638 et 1639.
- GRAHAL, *Immeuble n° 310 rue de Vaugirard, Paris 15°*, *Expertise patrimoniale*, novembre 2013.

- Jean Rebufat, *Histoire de la paroisse Saint-Lambert de Vaugirard*, Paris, 1930.

[164-168, RUE DE RIVOLI, 1, RUE DE MARENGO, 2, PLACE DU PALAIS-ROYAL ET 151-153, RUE SAINT-HONORÉ (01^{ER} ARR.)]
SUIVI DE VŒU
Modification des devantures commerciales du Louvre des antiquaires

Pétitionnaire : M. GRIFFON, Hervé
F-S. BRAUN ET ASSOCIES
PC 075 101 14 V 0033 M01
Dossier déposé le 20/10/2016
Fin du délai d’instruction : 20/02/2017.

« Modification des façades et de la verrière sur la cour Marengo. Modificatif au PC 075 101 14 V 0033 délivré le 03/09/2015.

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. :
« Architecture ordonnancée. Immeubles édifiés selon les plans établis par les architectes Percier et Fontaine

en 1802. Partie prolongée de la rue de Rivoli envisagée à partir de 1846 sur un rapport établi par Manguin, Viel et Desjardins. Déclarée d’utilité publique en décembre 1852, elle est mise en œuvre par une société immobilière, dont les frères Pereire sont les principaux actionnaires, et constitue l’une des premières opérations d’envergure du baron Haussmann. Elle est aussi unique en son genre par l’imposition de façades conçues initialement sous le Premier Empire, par l’imposition de ravalement tous les dix ans (embryon de la loi sur le ravalement) et par l’obligation d’achever le chantier pour l’Exposition Universelle de 1855 qui imposera un rythme et une organisation des travaux exceptionnelle aux constructeurs. »



Vue d’insertion de la façade projetée sur la rue de Vaugirard (© h2o architectes).



Vue d’insertion de la façade projetée sur le cloître (© h2o architectes).



Vue d’insertion du nouveau bâtiment situé dans le jardin (© h2o architectes).



Vue d’insertion de la façade projetée côté jardin du bâtiment principal (© h2o architectes).



Rue Saint-Honoré le 14 juillet 1888, le magasin du Louvre et la porte Marengo, photographie de H. Blancard.



Perspective à l’angle des rues Marengo et Saint-Honoré, projet présenté en mai 2015 (© Braun + associés architectes).



Plafonds à caissons de la galerie sur la rue de Rivoli, qui seraient conservés en l’état.

ANTERIORITE

- Séance du 21 mai 2015 : « La Commission rappelle l'importance que représente l'îlot construit par les frères Peire dans l'histoire de l'urbanisme parisien, qui reprend l'ordonnancement de Percier et Fontaine initié dans la première séquence de la rue de Rivoli et fait de cet ensemble, un des archétypes de l'urbanisme d'alignement d'Hausmann, dont le modèle sera largement diffusé. Prenant connaissance du projet de refonte totale du rez-de-chaussée protégé au titre du PLU, la commission exprime son désaccord total avec le traitement prévu du registre bas des façades. Elle précise que les démolitions subies par l'îlot en 1978 ne doivent pas être le prétexte à l'adoption d'une architecture négligente du passé pour ce jalon de l'architecture urbaine du XIXe siècle. En conséquence, elle s'oppose vigoureusement au traitement des devantures sous les arcades (côté place du Palais Royal et rue de Rivoli) et demande que leur dessin soit conforme à l'ordonnancement initial décrit dans le

recueil de Léo Taxil. Elle s'oppose également à la pose d'un faux-plafond qui viendrait masquer les caissons rythmant le passage sous arcades. Elle estime que le traitement réservé au socle commercial de l'immeuble, côté rues Saint-Honoré et Marengo (unification du linéaire des vitrines cassant le rythme des ouvertures et habillage des poteaux enserrés dans des coques de résine blanche) dissocie le rez-de-chaussée et son entresol du reste de l'immeuble au détriment de toute logique architecturale et urbaine. Elle demande, pour cette même raison, l'abandon du principe d'un bandeau de résine doublant en saillie la sous face du balcon filant et estime nécessaire que la devanture des commerces reprenne l'alignement et le rythme des devantures initiales. Elle demande, enfin, que les aménagements anciens de l'actuelle cour d'entrée du Louvre des antiquaires – la seule ayant conservé ses dispositions d'origine – soient intégralement préservés. »

- Séance du 22 octobre 2015 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le nouveau projet de restructuration concernant le Louvre des antiquaires pour lequel un grand nombre de modifications avaient été demandées. La Commission, constatant que ses différentes demandes ont été prises en compte, lève son vœu du 24 septembre 2015. »

PRÉSENTATION

Afin de respecter les prescriptions portées à l'arrêté du 3 septembre 2015 autorisant le permis de construire, un projet modificatif est aujourd'hui déposé concernant spécifiquement le dessin des futures façades du socle de l'immeuble. Conçu pour abriter dès l'origine des boutiques sur toute sa périphérie, le socle présente deux typologies de vitrine : sur la place et la rue de Rivoli, l'ordonnancement

de Percier et Fontaine s'impose, alors que sur les rues de Marengo et Saint-Honoré, on a pu développer un grand linéaire de vitrines à la mode du Second Empire. Dans les deux cas, l'entresol était souligné par un bandeau servant d'enseigne et ouvert par des baies rectangulaires, les deux niveaux étant réunis par une devanture de menuiserie en applique. Les vastes surfaces vitrées étaient divisées par des profils de petite section peut-être en métal. Cet ensemble d'origine ainsi que les structures porteuses du socle ont été entièrement remplacés lors de la restructuration de l'immeuble dans les années 1970. La question de son remplacement s'est donc posée au moment de la réinvention de l'espace commercial qui doit succéder au « Louvre des antiquaires » désormais fermé. La nouvelle équipe d'architecte s'est inspiré des documents historiques pour proposer un nouveau système de vitrines, en remplacement de l'enveloppe en résine blanche précédemment proposée.



Planche des différents types de vitrines et de portes du nouveau projet (© Braun + associés architectes / RDAI architecture).



Perspective du nouveau projet sous les arcades de la rue de Rivoli (© Braun + associés architectes / RDAI architecture).



Élévation de la façade rue de Rivoli, état projeté (© Braun + associés architectes / RDAI architecture).

Le système consiste à mettre en place des devantures largement vitrées en respectant le rythme des poteaux en béton auxquels elles sont fixées. Il en résulte un dessin par travée, simple ou double, délimité par un cadre « finition bronze » qui évoque le bois anciennement en place. Le clair de vitrage est divisé par des lisses en laiton brossé permettant de retrouver la trame ancienne, notamment de restituer le bandeau d’imposte du recueil Taxil.

Pour les accès aux boutiques et aux bureaux, un motif inspiré des arcades en plein cintre de la rue de Rivoli (aboutissant à un dessin d’arcs brisés très Restauration) est décliné sur les portes et les grilles.

DISCUSSION

Les membres se félicitent de l’évolution satisfaisante du projet, notamment de l’abandon de l’enveloppe en résine blanche, et proposent de lever le vœu du 21 mai 2015.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

BIBLIOGRAPHIE

- REA, *Centre d’affaires Le Louvre, Louvre des antiquaires. Étude historique et architecturale*, février 2008, 3 volumes.

[46B, RUE DU LOUVRE, 43-43T, RUE ÉTIENNE-MARCEL ET 57-65, RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (01^{ER} ARR.)]

SUIVI DE VŒU
Rénovation de la poste du Louvre

Pétitionnaire : M. TRAN, Quang-Dang
TERTIAIRE MIXTE
PC 075 101 13 V 1013 M01
Dossier déposé le 30/09/2016
Fin du délai d’instruction : ?.
Modificatif au PC n°075 101 13 V 1013 délivré le 15/11/2013.

« Redistribution des surfaces de bureau avec pose de vitrages sur les structures métalliques historiques sur cour pour restitution des double-hauteurs en R+1 et entresol du bâtiment principal et en R+2 du bâtiment pont, augmentation des surfaces commerciales, et création d’un pôle de logistique urbaine au 2ème sous-sol. »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Hôtel des Postes construit à partir de 1880 sur l’emplacement de l’ancien hôtel de la Ferme générale des postes par l’architecte Jules Guadet. Sa construction s’étendit sur six ans. La façade principale est encadrée de deux avant-corps en légère saillie. Sur un soubassement de quatre marches, elle s’ouvre au rez-de-chaussée par neuf arcades bombées qui forment un portique à l’aperto donnant accès aux bureaux. »

PRÉSENTATION

L’hôtel des postes a été construit en 1880 par l’architecte et théoricien Julien Guadet (1834-1908). Rappelons pour



Perspective à l’angle des rues Marengo et Saint-Honoré, nouveau projet (© Braun + associés architectes / RDAI architecture).



Extrait du P.L.U.



Vue de la poste en 2013 à l’angle de la rue Etienne-Marcel et de la rue du Louvre.



Détail de la façade rue du Louvre.

mémoire que l'édifice implanté sur une parcelle en forme de trapèze rectangle dont la superficie avoisine les quatre hectares, formait un ensemble mixte reflétant la dualité du programme. Le Conseil général des Bâtiments civils qui a approuvé le projet en octobre 1878 a souhaité, sur la rue du Louvre, un parti plus monumental qu'à l'arrière. La façade principale de l'hôtel des postes est ainsi composée d'un corps en retrait, à pilastres saillants, comprenant un portique d'abri (boîtes aux lettres et guichets), encadré de deux pavillons aux angles des rues. Cette partie concentrait les services administratifs et les salles d'accueil du public. À l'arrière, occupant la plus grande partie du site, les immenses volumes de l'usine postale (Guadet lui-même lui a donné ce nom) où s'effectuait le travail postal proprement dit (tri, distribution du courrier et transbordement des sacs de dépêches) sont soutenus à chaque étage par des charpentes métalliques de très grande portée. Les murs extérieurs de l'édifice, déployés sur quatre rues et montés autour d'une structure en acier, ne forment que l'habillage extérieur du monument.

Le degré de conservation de cette partie arrière, authentique chef-d'œuvre d'organisation spatiale articulée autour d'une cour centrale, a focalisé en 2013 l'attention de la commission lors de la présentation en faisabilité du projet de restructuration du bâtiment, par Dominique Perrault. Au regard de l'intelligence constructive de l'ouvrage et de son importance dans l'histoire de l'architecture, elle a critiqué tout particulièrement la démolition partielle des planchers des nefs latérales mettant à nu la structure, la disparition de la courette située à l'arrière du bâtiment de la poste et qui en constituait le poumon et la démolition du corps de bâtiment intermédiaire qui la jouxtait, réduit, dans le nouveau programme, à un moignon servant de pont. Post immo, opérateur immobilier de la Poste, dépose aujourd'hui un permis modificatif aux intentions plus patrimoniales, articulées autour de trois éléments principaux : une augmentation des surfaces de planchers conservées, une augmentation des structures d'origine conservées et une diminution des surfaces d'entresol

ajoutées portées par une volonté de retrouver les volumes d'origine. C'est ainsi que l'entresollement du R+1 du bâtiment pont est abandonné, tandis que les structures et planchers d'origine du R+2 du même bâtiment, dont le premier PC prévoyait la démolition, seront finalement conservés. Les planchers au R+1 des grandes nefs intérieures seront également préservés. En revanche, la disparition des menuiseries de la façade rue du Louvre reste projetée.

DISCUSSION

Après avoir pris connaissance de la nouvelle proposition, les membres estiment nécessaire que soit organisée une visite, qui pourrait permettre d'éclaircir, sur place, certains points encore imprécis.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

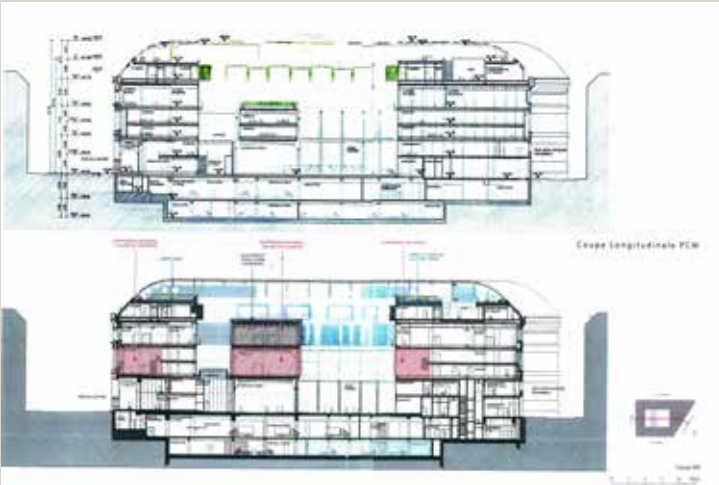
- Pérouse de Montclos (Jean-Marie), dir. *Le guide du patrimoine*. Paris: Hachette, 1994, p. 281 (hôtel des postes du Louvre).
- Guadet (Julien). *A propos du nouvel hôtel des postes*, Paris, André, Daly fils et Cie, 1887.
- « Monuments historiques », Numéro spécial Postes, n° 184, nov.-déc. 1992.



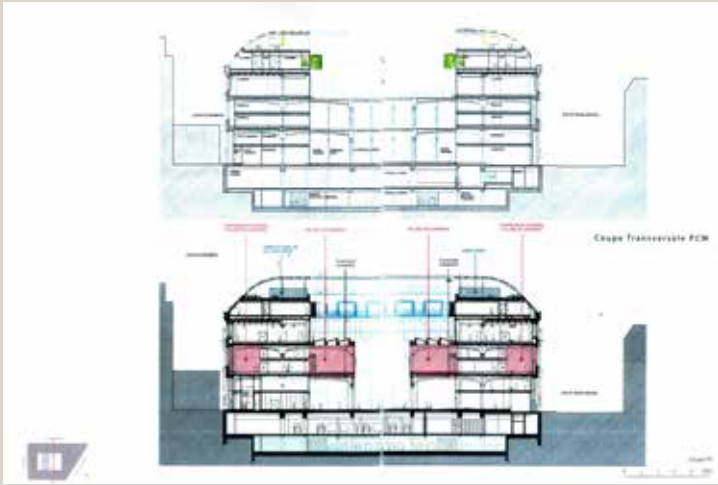
Vues de la cour en 2013.



Vue de la charpente métallique des ateliers de tri en 2013.



Coupes longitudinales. En haut le premier projet, en bas le projet actuel.(© D. Perrault architectes).



Coupes transversales. En haut le premier projet, en bas le projet actuel.(© D. Perrault architectes).



Vue projetée de l'intérieur de l'îlot. Premier projet (© D. Perrault architectes).



Vue projetée de l'intérieur de l'îlot. Projet modifié (© D. Perrault architectes).

[35-37, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS (04^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Nouvelle restructuration de l'hôtel de Coulanges

Pétitionnaire : SCI 13 rue d'Uzès (8^e)

PC 075 104 16 v0028

Dossier déposé le 09/08/2016.

Fin du délai d'instruction : 07/02/2017.

« Rénovation de l'Hôtel de Coulanges dans le cadre du programme Réinventer Paris avec aménagement de 3 entités fonctionnelles dédiées à la création dans les domaines de la mode et du design. Extension du 1er sous-sol pour création d'une salle de défilé et d'un deuxième sous-sol pour équipements techniques. Restructuration des circulations verticales, ravalement des façades, réouverture de baies en façades, création de lucarnes en toiture, remplacement des vitrages des fenêtres, création d'une verrière en partie haute sur courette, dépose et re-

pose des pavés de la cour, adaptation du passage public entre la cour et le jardin public.

SHON supprimée : 799,80 m² ; SHON créée : 1019,60 m². »

PROTECTION

Ensemble protégé au titre des Monuments historiques :

« Façades et toitures ; la cage d'escalier avec sa rampe ; le sol de la cour d'honneur : inscription par arrêté du 16 octobre 1961. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 14 septembre 2016 : « La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a

examiné le permis de construire du projet retenu par le jury final de l'opération « Réinventer Paris » pour l'hôtel de Coulanges.

La commission s'étonne des nombreux percements et agrandissement de baies prévus. Elle observe que certains d'entre eux, en particulier sur rue et sur jardin, ne semblent étayés par aucune archive ancienne et demande en conséquence qu'une analyse historique plus fine soit produite par le pétitionnaire qui intégrerait les conclusions de l'étude historique de l'hôtel de Coulanges publiée en 1970, afin d'éviter tout risque de perte patrimoniale concernant des façades protégées au titre des Monuments historiques. »

- Séance du 16 novembre 2016 : aucune résolution.

PRÉSENTATION

Des recherches complémentaires effectuées aux Archives nationales sur les indications de Jean-Pierre Babelon ont permis de découvrir un plan des rez-de-chaussée de l'hôtel de Coulanges annexé à un acte de vente daté du

27 juin 1775.

Le plan atteste qu'à cette date les baies situées en façade au rez-de-chaussée des deux pavillons sur la rue des Franc-Bourgeois étaient ouvertes. Il y a donc tout lieu de penser qu'il en allait de même pour celles situées à l'étage, ce qui est corroboré, dans une certaine mesure, par les sondages effectués récemment par le maître d'œuvre.

En revanche, le même plan montre que le rez-de-chaussée de la rotonde sur le jardin présentait dans l'axe un mur plein. Rappelons qu'il en allait de même à l'étage, comme l'indique Jean-Pierre Babelon dans son étude de 1970, dans laquelle il rapporte que se trouvait là à cette date « la chambre à coucher de Mme de Bonneuil, avec cheminée dans la fausse baie centrale, parquet Versailles, portes ».

DISCUSSION

Les membres décident de maintenir le vœu précédent, qui concernait les percements et agrandissements des



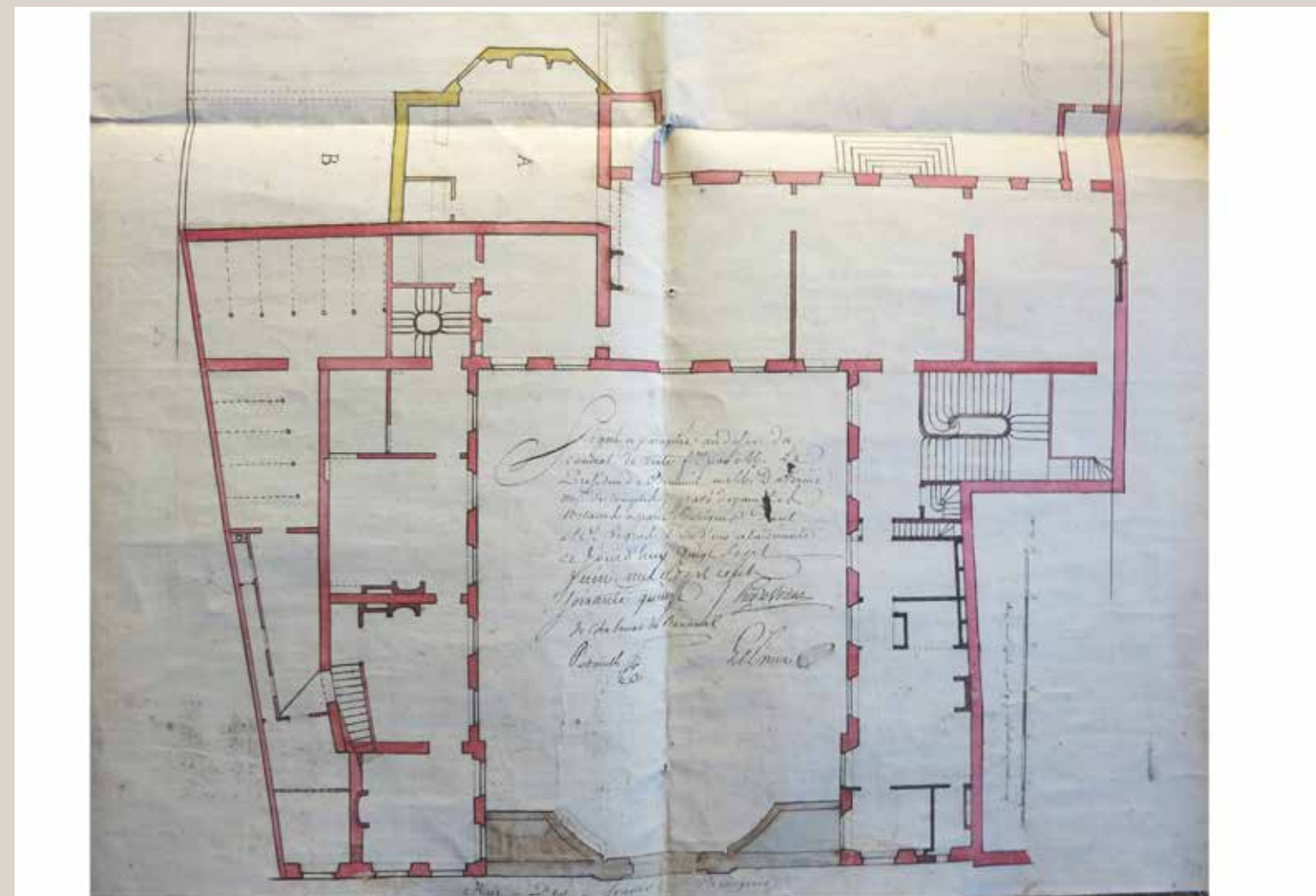
Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la cour intérieure.



Vue actuelle du portail depuis la rue des Francs-Bourgeois.



Détail du plan du rez-de-chaussée de l'hôtel de Coulanges, dessiné en 1775 (Archives nationales).

baies de la rotonde sur le jardin mais de ne plus s’opposer aux ouvertures des baies en façade des deux pavillons sur rue, attestées par les archives.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la nouvelle restructuration de l’hôtel de Coulanges (vœu du 14 septembre 2016).

La Commission prend connaissance d’un plan de l’hôtel de Coulanges daté du 27 juin 1775, qui montre que les baies du rez-de-chaussée des deux pavillons donnant sur la rue des Francs-Bourgeois étaient ouvertes et que le rez-de-chaussée de la rotonde sur jardin présentait un mur plein. Elle lève en conséquence son refus concernant la création de nouvelles ouvertures du côté de la rue mais confirme en revanche son opposition au projet de percement des fausses fenêtres situées dans l’axe de la rotonde (l’absence de percement à l’étage étant, lui,

attesté à la même date par une archive écrite).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris.

- Archives de Paris : VO¹³ 109 ; 1069W 16 ; 1178W 2481 ; 1534W 848.

- Jean-Pierre Babelon, « De l’hôtel d’Albret à l’hôtel d’O. », *Bulletin de la Société de l’Histoire de Paris et de l’Île-de-France*, 1970, p. 87-145.

- Béatrice de Andia et Alexandre Gady (dir.), *La rue des Francs Bourgeois au Marais*, Paris, AAVP, 1992, p. 118-125.

- Alexandre Gady, *Le Marais. Guide historique et architectural*, 2004 (1994), p. 179.

- Jean-François Leiba-Dontewill et Roselyne Bussière, *Escaliers parisiens sous l’Ancien Régime*, Paris, Somogy / Région Île-de-France, 2011, p. 243, notice 0614.

[28-28B, RUE SIBUET ET 29, RUE MOUSSET-ROBERT (12^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU
Reconstruction d’un bâtiment d’angle

28, rue Sibuet

Pétitionnaire : Mme POULLIN, Viviane

PC 075 112 16 V 0014

Dossier déposé le 05/04/2016.

PC refusé le 24/11/2016.

« Construction d’un immeuble d’habitation de R+4 (6 logements créés) après démolition d’un bâtiment de R+2 à usage d’hébergement hôtelier.

SHON supprimée : 127 m² ; SHON créée : 225 m². »

28B, rue Sibuet et 29, rue Mousset-Robert

Pétitionnaire : M. N DRE

SAS SED CONCEPT

PC 075 112 16 V 0011

Dossier déposé le 24/03/2016.

Fin du délai d’instruction : incomplet le 31/05/2016.

« Réhabilitation avec surélévation de 2 niveaux d’un bâtiment d’un étage sur un niveau de sous-sol avec changement de destination d’hébergement hôtelier en habitation (1 logement créé), création d’une toiture-terrasse végétalisée accessible au R+3, ravalement des façades et recréation des planchers. SHON créée : 46 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

Parcelle signalée au P.L.U. pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 24 juin 2016 : « La Commission du Vieux



Localisation des sondages effectués dans le cadre de l’étude complémentaire des façades (© Sahuc & Katchoura / François Chatillon).



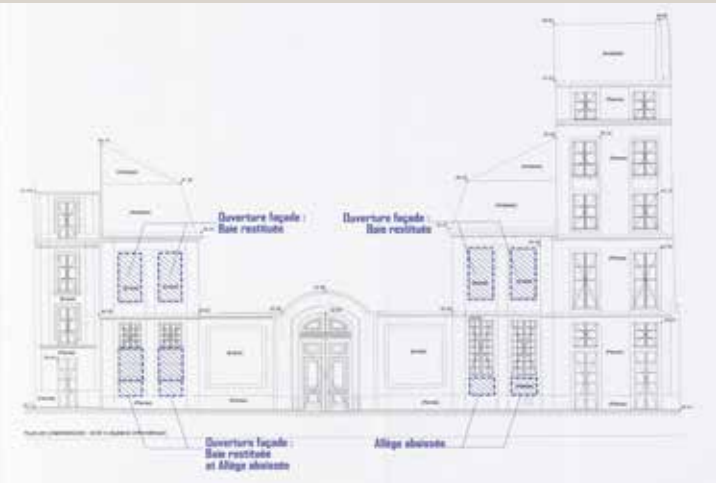
Vues actuelles des façades sur le jardin (en bas et en rouge, les percements projetés) (© Sahuc & Katchoura).



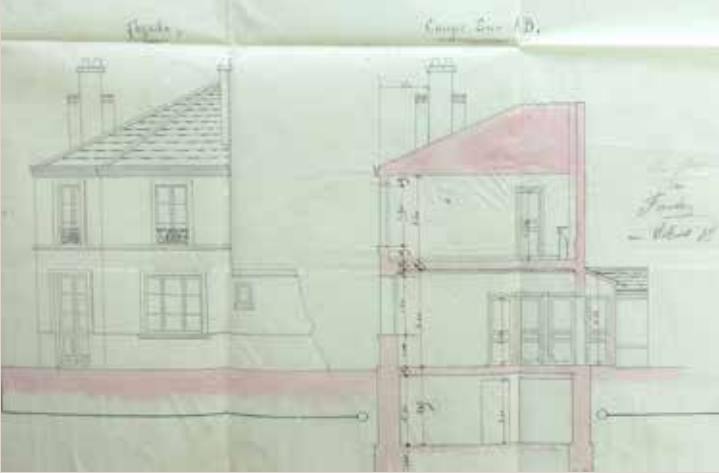
Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis l’angle des rues Sibuet et Mousset-Robert.



Élévation de la façade actuelle sur rue, présentant les démolitions projetées (© Sahuc & Katchoura / François Chatillon).



Élévation et coupe du pavillon, extrait du permis de construire déposé par Léon Daubourg en 1900 (Archives de Paris).



Vue actuelle des bâtiments depuis la rue Sibuet.

Paris, réunie le 24 juin 2016 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet, divisé en deux permis distincts, de restructuration et de démolition d’un ensemble de constructions basses réunissant sur deux parcelles distinctes un bâtiment d’angle et d’une extension arrière postérieure.

La Commission ne s’oppose pas aux démolitions et restructurations demandées mais souhaite qu’en dépit de la difficulté que représente la division de la parcelle, les pétitionnaires puissent se rapprocher afin d’étudier la création d’un ensemble architectural cohérent. »

- Séance du 14 septembre 2016 : « La commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de démolition et de restructuration d’un bâtiment d’angle et de son extension arrière.

La commission prend acte du travail accompli en faveur de la création d’un ensemble architectural cohérent mais

juge cependant son adaptation au site insuffisante et, pour cette raison, renouvelle son vœu du 24 juin dernier. »

PRÉSENTATION

Le PC ayant été refusé, les architectes soumettent à la commission une nouvelle version de leur projet. Le pan coupé, précédemment de couleur grise, a été revêtu d’un enduit de couleur claire visant à mieux l’intégrer dans le paysage de la rue.

DISCUSSION

Les membres prennent acte des modifications apportées par le pétitionnaire et décident de lever le vœu précédent, tout en regrettant la perte du bâtiment d’angle et de son extension arrière.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO³¹ 3458 et 3461 ; D³P⁴ 1099.



Vue d’insertion du bâtiment neuf rue Sibuet, projet présenté en septembre 2016 (© Viviane Poullin architecte).



Vue d’insertion du pavillon d’angle, projet présenté en septembre 2016 (© SED Concept).



Vue d’insertion et élévation de l’immeuble rue Sibuet, nouveau projet (© Viviane Poullin architecte).



Vue d’insertion du pavillon d’angle, nouveau projet (© Viviane Poullin architecte).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Daniel Imbert
Sébastien Lailler
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l’Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris